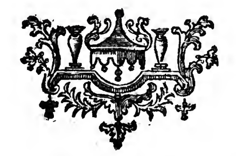
REPONSE
À LA LETTRE
DU
P. DE GOVILLE
ANCIEN
MISSIONNAIRE
DE LA CHINE,
ADRESSÉE
AUX RR. PP. JESUITES.



À PARIS;
AUX DÉPENS DE LA SOCIÉTÉ.
M. DCC. XXXVI.

AVERTISSEMENT.

Les Jésuites se sont enfin déterminés à répondre aux Anecdotes par la plume de leur Pere de Goville. La Lettre de ce Religieux est vive, ses expressions fortes; mais, par malheur, les preuves de ce qu'il avance sont réduites à la simplicité qu'a ce bon Missionnaire de donner l'autorité de son témoignage pour la réfutation complette, non-seulement du fait qui le regarde, mais encore de tous ceux que les Ministres du saint Siege attribuent à ses confreres de la Chine. Compte qui voudra sur la parole d'un Jésuite, le public n'en veut plus être la dupe. On sçait depuis long tems ce que ce nouveau genre d'hommes est capable de dire & d'écrire. Nier les vérités les plus sensibles, répéter sans cesse les faussetés cent fois réfutées, assurer avec un intrépidité qui déconcerte ce qu'ils sçavent n'être pas vrai, crier à la calomnie quand ils sont pressés par la vérité qui les blesse, remplir leurs écrits de fables & d'impostures, ce sont les traits par lesquels ces Peres se font tous les jours connoître à l'univers: c'est en particulier le caractere de l'Auteur de l'Histoire Romanesque de la Chine, qui vient de paroître en trois volumes.

Comme la Lettre du P. de Goville ne détruit aucun des faits énoncés dans les Anecdotes, & qu'elle en dit même assez pour faire juger de la sincérité du Journal de M. le Patriarche d'Alexandrie aussi bien que de la vérité des faits rapportés dans le cinquiéme volume; nous avions d'abord jugé

qu'elle ne méritoit rien de notre part. Après y avoir pensé, on a fait attention qu'un précis des principaux endroits contenus dans les six volumes d'Anecdotes pourroit être de quelque utilité pour les Lecteurs trop occupés pour les lire tous, mais assez sensibles aux maux de l'Eglise pour vouloir connoitre à fond ceux qui la troublent. C'est ce qui nous a déterminé à répondre à la Lettre du P. de Goville, pour avoir l'occasion favorable de donner un abrégé clair & net des principaux faits qui regardent les Jesuites avec la citation du volume & de la page où ils sont marqués plus au long; c'est ce que nous avons executé à la fin de cette Réponse, & c'est tout ce qu'il est à propos de faire remarquer. En dire davantage, ce seroit tems perdu, & abuser de la patience du Lecteur, qui peut se convaincre par lui-même que nous répondons à tout, & que les Jésuites doivent être contens.

On avertit seulement qu'il nous reste beaucoup d'autres memoires entre les mains qui n'ont pas vû le jour. Il sera de la diligence des RR. PP. de nous fournir les occasions de les produire; c'est ce que nous ferons à mesure qu'il plaira aux Jesuites de combattre ceux qui viennent de paroître, & que nous nous ferons un plaisir de justifier par l'édition de nouvelles piéces où l'on promet des faits d'un genre nouveau, & inconnus à tous les siécles passés.

*On avertit encore qu'en la page 63. ligne 26. de cette Réponse, il y a une faute d'impression considérable, & qu'au lieu de 1690. il falloit marquer 1684. qu'en la page 48. ligne 3. au lieu d'*auditeurs, *il faut lire* les audiences.

REPONSE



REPONSE
A LA LETTRE
DU P. DE GOVILLE
ANCIEN MISSIONNAIRE
DE LA CHINE,
ADDRESSÉE
AUX RR. PP. JESUITES.

LE P. DE GOVILLE.

J'ÉTOIS dans la penſée, Monſieur, qu'il n'étoit nullement néceſſaire de m'expliquer au ſujet de ce qui m'eſt imputé par l'Auteur des *Anecdotes ſur l'état* préſent *de la Religion dans la Chine.* Content du témoignage de ma conſcience, & me raſſurant ſur l'équité des Lecteurs, je mépriſois la calomnie ; & il me ſembloit que j'avois raiſon.

REPONSE.

Le Pere DE GOVILLE devoit ſuivre, MES RÉVÉRENDS PERES, les lumieres de ſa conſcience ſur le parti qu'il avoit ſagement pris, de garder le ſilence. Tout l'engageoit à laiſſer paroître ce trait de prudence: l'honneur de votre Compagnie, l'édification de l'Egliſe. La penſée qui le détournoit de s'expliquer, venoit d'en-haut. Il s'eſt expliqué néanmoins; & après avoir reſiſté aux lumieres qui le portoient à ſe taire, il a ſuivi l'étrange demangeaiſon que vous avez de vous juſtifier ſur tout ce que vous faites. La ſuite fera connoître que ſi ce Pere a été ſage, pour avoir gardé le ſilence pendant dix-huit mois ſur ce qui le regarde, ceux qui l'ont porté à le rompre, ſans doute pour ſauver l'honneur de la Compagnie, ne le ſont gueres.

LE P. DE GOVILLE.

On ne croit pas, diſois-je, une partie ſur ſa ſeule parole, contre ſa partie adverſe. Comment donc un auteur anonyme, qui avance ſans preuves, des faits crians, les plus dénués de vraiſemblance, & qui montre en même tems la plus violente animoſité contre ceux qu'il attaque, pourroit-il trouver la moindre créance auprès du public?

REPONSE.

Votre Pere de Goville se trompe : l'anonyme n'eſt point votre partie adverſe ; ce ſont les Evêques, les Cardinaux, les Légats, la S. Congrégation, le Pape, l'Egliſe, & Jeſus-Chriſt lui même. Rien ne vous ſeroit mieux convenu que de les regarder comme vos juges, de leur obéir, & de vous ſoumettre à leurs déciſions. Vous n'avez pas voulu le faire, pour reſſembler aux Géans de la fable, qui entreprirent de faire la guerre au Ciel, & qui furent confondus.

L'auteur des *Anecdôtes* a été le premier à convenir, que les faits qu'il expoſe aux yeux du public, quoique véritables, ne ſont pas même vraiſemblables. Quelle vraiſemblance, que des Miſſionnaires ayent favoriſé l'Idolatrie, juſqu'à la pratiquer eux-mêmes ? quelle vraiſemblance, qu'ils ayent attaqué par le poiſon la vie d'un Légat, juſqu'à s'en faire accuſer par l'Empereur leur ami ? Eſt-il vraiſemblable que des Religieux ayent ſollicité & obtenu des Edits, qui chaſſent de la Chine les ouvriers de l'Evangile ; & qui défendent l'exercice de la Religion ? quelle apparence, qu'une Société, où l'on promet une obéiſſance aveugle aux moindres ſignes de la volonté du Pape, rejette a-

vec un mépris ſcandaleux, les Conſtitutions les plus ſolemnelles, données avec l'applaudiſſement du monde chrétien? quelle apparence enfin, qu'une poignée d'étrangers ait oſé à Pekin prendre des meſures pour détrôner un Empereur; & que le Général ait eu à Rome l'inſolence de porter l'eſprit de révolte juſqu'au trône du Souverain Pontife? Ces faits, il faut en convenir, ſi peu vraiſemblables, joints à l'impunité, qui eſt le prodige de nos jours, ne pourroient pas être crus, ſi le monde chrétien n'avoit été préparé à les croire par pluſieurs autres, qui ont éclatté dans tous les païs où il y a des établiſſemens de Jéſuites.

Puiſque comme le dit le P. de Goville, on ne croit pas une accuſation ſur la ſeule parole de la partie adverſe, ce Pere devoit donc ſe taire, & garder le ſilence. C'eſt le parti, Mes Peres, que vous aviez pris d'abord avec ſageſſe: ſoit patience, qui vous faiſoit ſouffrir avec humilité la manifeſtation des excès de vos Miſſionnaires de la Chine; ſoit politique, qui vous ait détourné d'entrer dans une diſcuſſion où vous ne pouvez que ſuccomber. On ſçait de bonne part, qu'un ancien Miſſionnaire de la Chine, à qui quelques-uns de vos Peres avoient confié le deſſein de répondre au premier Volume, qui venoit

de paroître, vous donna en ami, le conſeil de n'en rien faire. Vous répondez aujourd'hui, ou parceque votre patience eſt pouſſée à bout, ou parce que votre prudence, par un juſte jugement de Dieu, vous abandonne.

Mais la même vûe qui nous a porté à donner ces Mémoires au public, pour l'édification de l'Egliſe & le ſervice de l'Etat, nous oblige aujourd'hui d'en défendre la vérité contre la Société. La partie n'eſt pas égale; mais l'auteur des *Anecdotes* met ſa confiance en Dieu, qui pour faire éclatter ſa puiſſance, ſe ſert de ce qui eſt foible, pour confondre ce qui eſt fort: *Tu venis ad me cum gladio, haſta & clypeo; ego venio ad te in nomine Domini.* En nous propoſant ces vûes, nous n'oublions pas, Mes Peres, ce que nous vous devons. Nôtre deſſein eſt de vous rappeller à votre devoir, à vos véritables intérêts, en décriant cette ſcandaleuſe révolte qui vous rend rebelles au S. Siége & à l'Egliſe, pour avoir la liberté de favoriſer la pratique du Pere Ricci, qui eſt une vraie Idolatrie déguiſée ſous les fauſſes couleurs de culte politique. Nous diſons, & nous diſons devant Dieu, avec toute l'ardeur de notre ame: *Utinam convertantur, qui nos perſequuntur!* avec cette condition néanmoins, que ſi rien n'eſt capable de vous

arrêter; ni la honte de tant d'excès, qui devroient vous faire courir à l'asile de la pénitence, ni la perte de tant d'ames que vos Missionnaires ne cessent d'attacher au culte des Idoles; nous crierons de toutes nos forces, avec le saint Cardinal de Tournon : *Utinam abscindantur, qui nos conturbant !*

Nous avons cru, Mes Peres, que pour rendre la Lettre du P. de Goville plus commune, nous devions la donner toute entiere dans cette réponse. Par là le lecteur sera plus en état de juger des coups, les Jésuites d'être convaincus que nous répondons à tout, excepté aux injures ; & l'auteur ne pourra être soupçonné d'en imposer au Révérend Pere, pendant que il s'attachera à le suivre pied à-pied depuis le commencement jusqu'à la fin.

LE P. DE GOVILLE.

Vous en jugez autrement que moi, M. & je défére à votre sentiment. Je comprens en effet, comme vous le dites, qu'il y a un public facile & crédule, qui reçoit toutes les impressions qu'on essaye de lui donner : qu'il y a un public prévenu, toujours disposé à croire le mal de ceux que l'on a sçu lui rendre odieux : qu'il y a même un public d'honnêtes gens, que leur probité rend susceptibles de la calomnie

la plus énorme; parceque jugeant des hommes par eux - mêmes, ils ne croyent pas qu'ils soient assez méchans pour inventer rien de pareil. Enfin il y a un public, qui sans examen, tient pour dûment avoué, ce qui n'est pas expressément contredit.

REPONSE.

Qui sont ceux qui ont rendu le public si facile à croire le mal des Jesuites, & à recevoir des impressions peu favorables à la Société? qui sont ceux qui l'ont rendue odieuse à l'univers, si ce n'est ses propres suppôts, par des révoltes, des violences & tant d'excès qui l'ont décriée, & qui ont fait entrer dans le cœur de plusieurs Papes, le dessein de l'abolir.

Ce que le Pere de Goville appelle calomnie, est une vérité qui met au jour un crime énorme; mais un crime réellement commis dans le lieu qui a été le théâtre de l'événement. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Jesuites se servent de ce langage: les Provinciales, la Morale Pratique, ont fait voir que l'usage en est ordinaire parmi les Jesuites de l'Europe; d'où il a été transmis à ceux de la Chine, comme un bien propre à la Société. Ecoutons le Cardinal de Tournon, *Tom. I. nomb.* 19. » Il ne faut pas s'imaginer, dit ce » grand homme, que quand le P. Tur-

» cotti dit que Mr. Maigrot s'occupoit à » écrire des calomnies contre les Jesuites, » il ait pensé que ce mot signifioit quel- » que chose de contraire à la justice, à la » vérité & à la charité. Non, ce qu'il » appelle calomnie, suivant leur nouveau » Dictionaire, c'est tout ce qui nuit à la » réputation de leurs Peres, quoiqu'on » ne l'ait écrit que pour satisfaire au de- » voir de son ministere, & pour une jus- » te & légitime défense. C'est ce qu'on » apprend sans détour par la lettre d'un » autre Supérieur de la Société (le P. Ger- » billon) lequel écrivant au sujet de leurs » Peres Portugais, s'exprima ainsi en » françois : *Si nous avions sçu plûtôt, qu'ils n'étoient pas nos Supérieurs, cela nous auroit épargné bien des afflictions. Mais celle qui m'a le plus touché, c'est d'avoir vû de mes yeux vérifier par la conduite de nos Peres, toutes les calomnies dont nos ennemis ont trouvé moyen de noircir notre Compagnie dans ces derniers tems.* On prie ici le Lecteur de ne point oublier la signification de ces termes, *calomnie, calomniateur*, selon le Dictionaire de la Société; & de l'attacher à tous les endroits où le P. de Goville juge à propos de s'en servir.

LE P. DE GOVILLE.

Je suis heureusement en état de donner

à l'Anonyme le démenti le plus net & le plus formel sur ce qu'il avance contre moi.

REPONSE.

Voici une douzaine d'articles de doctrine tirés de l'Ecole de la Société, qui mettent *heureusement* le P. de Goville *en état* de nier les vérités les plus sensibles, & d'assurer même avec serment les mensonges les plus grossiers.

1. Sanchez dit dans ses Opuscules de morale, *l.* 3. *c.* 6. *n.* 15. » qu'on peut » sans mentir se servir de paroles, quoi» qu'elles ne soient pas ambigues, & que » d'elles-mêmes & par les circonstances, » elles ne puissent recevoir le sens qu'on » leur donne, pourvû qu'elles l'ayent par » le moyen d'une addition, ou d'une res» triction mentale, telle qu'il plaît à ce» lui qui les prononce : comme si quel» qu'un étant seul ou en compagnie, soit » qu'on l'interroge, ou qu'il parle de son » propre mouvement, par récréation, ou » d'une autre maniere, jure qu'il n'a pas » fait une chose, laquelle véritablement » il a faite ; entendant en son esprit » une autre chose qu'il n'a point faite, ou » un autre jour que celui auquel il l'a fai» te, ou toute autre chose ou circonstan» ce qu'il voudra, laquelle soit vraie. Et » quand même avec ces précautions, il

» viendroit à jurer, il ne seroit ni menteur ni parjure. » Il est impossible de rien dire de plus achevé, pour mettre un Jesuite au large, & lui donner la liberté de tout dire, sans le moindre danger de mentir; pourvû qu'il ait recours aux adresses qui ne manquent jamais à celui qui en a besoin pour sauver l'honneur de la Compagnie.

2. Tambourin *l.* 9. *decal. c.* 2. §. 2. *n.* 4. dit qu'il est permis d'imposer de faux crimes à un faux témoin, quand on n'a pas d'autre moyen de se défendre. On vient de voir ce que c'est qu'être faux témoin, selon le langage de la Société. Ainsi l'anonyme sera immanquablement traitté de calomniateur en sûreté de conscience, quoiqu'il ait dit la vérité.

3. Selon Sanchez, *loc. cit. l.* 3. *c.* 2. *n.* 21. ce n'est pas jurer que de dire: je prens Dieu à témoin, *testis est mihi Deus.*

4. Filiutius *Tom. II. tract.* 25. *n.* 323. décide que quand on promet extérieurement sans intention de promettre, l'on n'est obligé à rien, quand même on promettroit avec serment. Par cet expédient les Jesuites de la Chine, qui ont signé le Formulaire avec le serment qu'ils ont tous violé, sont innocens comme des anges, pourvû qu'en jurant, ils ayent manqué d'intention de promettre.

5. Valentia *l. 22. d. 6. quaſt. 5. p. 1.* dit de plus qu'on n'eſt obligé à rien, quoiqu'on ait promis avec intention de s'obliger, pourvû qu'on ait eu intention de ne pas tenir ſa parole.

6. Sanchez *loc. cit. l. 3. c. 6. num.* 10. ajoute que quand on jure, ſans intention de jurer, mais ſeulement de prononcer matériellement les termes de la formule du jurement, on ne péche pas même véniellement. Admirable expédient pour affirmer tout ce qu'on voudra, pour tromper les autres, & pour ſe tirer d'affaire en cette vie, ſans avoir rien à craindre pour l'autre !

7. Filiutius dit encore qu'on peut en jurant ſe ſervir d'équivoques, ſans péché, & quoiqu'on n'ait aucun ſujet légitime de s'en ſervir. *qq. moral. Tome II. tract.* 25. *cap.* 11. *num.* 330.

8. Le même auteur ajoute au même endroit (*n.* 328.) que les perſonnes d'eſprit peuvent ſe ſervir de deux précautions en jurant : la premiere c'eſt de prononcer les paroles du ferment, ſeulement matériellement, ſans intention de ſignifier : la ſeconde, de ſe ſervir de reſtrictions mentales qui faſſent un ſens véritable dans l'eſprit de celui qui jure. Après une maxime d'une ſi grande étendue, un Jeſuite ne doit jamais être pris à ſon ſerment, ja-

mais il ne doit être cru, pas même dans la converſation.

9. Tambourin dit *l.* 3. *c.* 3. §. 2. *n.* 1. que pour raiſon, il eſt permis de jurer pour un ſujet leger, comme pour un de conſéquence, ſans intention de jurer.

10. Le même ajoute *c.* 1. §. 6. *num.* 7. qu'il eſt permis de porter un témoin à faire un faux ſerment, pourvû que celui qui jure croye véritable ce que l'autre qui le porte à jurer, ſçait être faux. Admirable doctrine, qui juſtifie les Jeſuites de la Chine, qui ont ſçu tirer de leurs Néophites tant de faux ſermens, pour tromper Rome, en faveur de l'Idolatrie Chinoiſe.

11. Sanchez, Filiutius & Tambourin s'accordent à dire qu'il eſt permis tant en juſtice qu'en particulier, de jurer contre la vérité, avec le ſecours d'une reſtriction mentale, qui produiſe un ſens véritable dans l'eſprit de celui qui jure, ſans avoir égard à l'intention de celui qui demande le jurement.

12. Suarez cet homme ſi fécond en échapatoires, fournit les équivoques, les réſtrictions dont on peut faire uſage pour jurer contre la vérité, ſans être parjure; & il ajoute avec Filiutius, qu'il ſuffit que les ſimples qui ne ſavent pas ſe ſervir de ces tours de ſoupleſſes, ayent en jurant l'intention générale d'affirmer ou de nier

dans un ſens qui ſoit conforme à la vérité. *l.* 3. *de juramento c.* 10.

Voilà les articles de doctrine de la Société qui mettent *heureuſement* le Pere de Goville *en état de donner à l'anonyme le démenti le plus net & le plus formel, ſur ce qu'il avance* de lui. Quel bonheur en effet pour ce monde d'avoir un droit fondé ſur une doctrine ſi commode, qui donne à celui qui le poſſede, la liberté de tout faire & de tout nier, de tout promettre & de ne rien tenir, de donner dans les plus grands excès, & de pouvoir les faire paſſer pour des vertus! Dieu nous préſerve de gens ſi heureux, qui ne peuvent vivre ſur la terre qu'au grand malheur du genre humain, dont ces bienheureux ſelon le ſiécle, ſont ſouvent par leurs intrigues, les fleaux & le ſcandale.

LE P. DE GOVILLE.

Il dit [l'anonyme] *page* 412. *du IV. Tome:* » Le P. de Goville étoit à Can- » ton gérant les affaires des Jeſuites fran- » çois à la Chine. Il fut conſulté ſur les » Cultes Chinois, qui venoient d'être » proſcrits par la Bulle *Ex illa die.* Le Je- » ſuite répondit par écrit; & ſa réponſe » ſignée de lui, fut miſe entre les mains » de celui qui l'avoit demandée, & qui » l'attendoit avec impatience, »

Jamais aucun Missionnaire ni aucun autre ne m'a consulté sur les Cultes Chinois après la Bulle *Ex illa die* : jamais donc, j'en prens Dieu à témoin, je n'ai fait sur cela aucune reponse ni de bouche ni par écrit. C'est une pure fiction, que cette réponse par écrit, que l'anonyme suppose signée de moi, & mise entre les mains de celui qui l'avoit demandée.

Selon l'anonyme, » le P. de Goville » déclara que la pratique du P. Ricci de» voit être conservée ; que la condamna» tion que Rome en avoit faite contre les » regles, étoit sans conséquence, & que » l'on pouvoit continuer d'offrir devant » les tablettes de Confucius & des Ancê» tres, des présens, sans retrancher l'ins» cription ordinaire. Que le *Tien* & le » *Xangti* des Chinois, étoit le Dieu des » Chrétiens, & qu'on ne devoit pas ôter » des Eglises les tableaux où étoit écrit le » le *King tien*, Adorez le Ciel.

L'anonyme après avoir avancé faussement que j'ai été consulté, me fait faire la réponse la plus contraire à mes sentimens. En effet si j'avois été consulté, j'aurois certainement répondu dans les termes les plus clairs, conformément aux ordres du S. Siége.

REPONSE.

Avant que de répondre en détail à ce que dit le P. de Goville, recevez, Mes Peres, une rélation exacte du fait qui le regarde, d ct e. écrite & confirmée de bouche par un Missionnaire qui a tout vu, tout entendu ; qui a déterré l'écrit secret du Pere, & en a fait donner avis à Rome. Ce Missionnaire, principal acteur de la scêne, mérite d'autant plus d'être cru, qu'il a été témoin oculaire de tout. Voici comme il s'exprime, & qu'il s'est exprimé à Paris, à Rome & ailleurs. Si nous ne marquons pas son nom, c'est pour ne le pas exposer à la mauvaise humeur d'une Société accoutumée à faire boire jusqu'à la lie le calice amer de sa colere, à quiconque a le malheur de lui déplaire.

» Monsieur N. étant détenu dans les » prisons de Canton, un Mandarin qui » l'aimoit lui conseilla de reconnoître que » le *Tien* & *Xangti* étoit le Dieu des Chré» tiens &ç. Il ajouta qu'il le pourroit fai» re par une declaration secrete, comme » avoit fait le P. de Goville ; & que par » là il obtiendroit sa liberté. Monsieur N. » répondit au Mandarin qu'il avoit de la » peine à croire que le P. de Goville eût » fait une telle déclaration ; mais que » quand le fait seroit véritable, il ne cro-

» voit pas en pouvoir faire autant. Le
» Missionnaire ayant parlé à plusieurs Eu-
» ropéens de la déclaration du P. de Go-
» ville, ce Pere qui en fut informé, l'ac-
» cusa hautement d'être un calomniateur,
» & l'appella en réparation. Mais Mon-
» sieur N. ayant informé le Mandarin de
» ce qui se passoit, & de l'embarras où il
» se trouvoit, celui-ci trouva le moyen
» de tirer la déclaration du lieu secret où
» elle étoit en dépôt, quoique cela ne fût
» pas permis; & il la communiqua à l'Ec-
» cléfiastique prisonnier, qui sans perdre
» de tems, la fit copier par un Catéchiste
» qu'il avoit auprès de lui, lequel ayant
» appliqué un papier chinois (qu'on sçait
» être fin & transparent) sur l'original,
» en fit une copie très-ressemblante. Mr.
» N. ayant cette copie, la fit voir à plu-
» sieurs personnes: & la nouvelle en é-
» tant bientôt venue au P. de Goville,
» que l'on avoit sa déclaration en origi-
» nal, & qu'on la montroit; ce Pere se
» croïant assuré qu'on ne pourroit en don-
» ner des preuves, encore moins la mon-
» trer, parce qu'il étoit défendu de la ti-
» rer des Archives où elle étoit déposée,
» intenta procès à Monsieur N. & l'accu-
» sa comme faussaire. Mais le Mission-
» naire ayant eu la précaution de faire
» voir l'original de la déclaration du P.
» de

» de Goville à plusieurs Missionnaires de » la Propagande, avant que de le re» mettre au Mandarin, ceux-ci écrivi» rent à Rome, & y envoyerent la copie » que Monsieur N. avoit fait tirer; d'où » en conséquence ordre fut donné au Gé» néral de faire repasser son Religieux en » France. »

Par cette rélation qui vient d'un ancien Missionnaire qui étoit alors présent & acteur à Canton, trois faits sont certains. Le premier regarde l'existence d'un écrit secret favorable aux Cultes Chinois; en quoi l'anonyme est d'accord avec le Missionnaire: le second regarde le bruit que le P. de Goville fit en criant à Canton, comme il fait aujourd'hui à Paris, au mensonge & à la calomnie: le troisiéme est l'ordre de Rome suivi du retour du Jesuite en France; en quoi l'auteur des *Anecdotes* n'est pas différent du Missionnaire de Canton. L'anonyme n'avoit besoin que de ces trois faits pour faire connoître la supercherie des Jesuites pour tromper le S. Siége par une soumission apparente, employée pour masquer une véritable révolte par la religion du serment, dont ces Peres continuent encore aujourd'hui à être les violateurs, comme on le verra bientôt.

Que fait le P. de Goville? Au-lieu de

réfuter ces trois faits, il employe toute sa vivacité à combattre la réalité d'une consultation & d'une réponse, que les *Anecdotes* ont rapportées sur la bonne foi de quelques voyageurs : il prend Dieu à témoin, non pas de n'avoir jamais donné d'ecrits favorables aux Cultes condamnés, mais de n'avoir jamais été consulté, & de n'avoir point répondu ni par écrit ni verbalement après avoir été consulté. Il ajoute que cette consultation est une pure fiction. Il est vrai que le Missionnaire de la Propagande n'en parle pas, & que peut-être en écrivant au S. Siége on n'en a pas fait mention : mais il faut le dire, & faire boire au P. de Goville le calice d'une humiliation qu'il s'attire par sa faute.

Comme on avoit d'abord de la peine sur les lieux à croire que ce Pere eût fait la démarche secrete de se déclarer contre le S. Siége, l'inspection de l'original convainquit tout le monde ; mais on se partagea sur ce qui avoit pu donner occasion à cette déclaration. Ceux qui jugeoient plus favorablement, croyoient que le P. de Goville étant consulté, avoit été forcé de répondre conformément au sentiment de sa Compagnie : d'autres ne balancérent pas à dire que le Jesuite avoit été obligé de se servir de ce moyen pour se défendre des Portugais, qui ne voyoient qu'avec

des yeux mécontens le commerce que ce Pere faiſoit des pains d'or des Chinois, contre l'argent des Européens. Quand le P. de Goville devroit crier de toutes ſes forces à la calomnie, on dira qu'il exerçoit à Canton un des plus grands négoces de l'Orient, qui conſiſte à changer les pains d'or des Chinois, avec l'argent des étrangers. Les Marchands François, Oſtendois, & ſurtout les Anglois, qui abondent à Canton, ſont autant de témoins de ce nouveau fait, auquel il pourra donner les couleurs qu'il voudra; mais qu'il ne ſauroit nier, ſans ſe décrier auprès de tant d'honnêtes gens qui l'ont vu, & qui ont traité avec lui. Si le P. Labbe qui lui a ſuccédé n'a pas cru devoir en cela ſuivre la coutume de la Compagnie, auſſi déclarée pour le négoce dans ces païïs de l'Orient, que pour les Cultes condamnés, c'eſt, ou parce que des ordres ſupérieurs l'en ont empêché, ou parce qu'il ne croyoit pas pouvoir réuſſir à faire un commerce où il ne ſe ſentoit pas aſſez rompu.

Qu'à fait dans le quatriéme Tome l'auteur des *Anecdotes*? Il a pris le tour le moins odieux pour exprimer le fait du P. de Goville : il a mieux aimé attribuer la démarche de ce Pere à une Conſultation à laquelle on répond ſuivant les lumieres de ſa conſcience, qu'à un zele pour l'Ido-

latrie Chinoiſe; ou à une paſſion pour le négoce ſi fortement défendu par la loi de Dieu & de l'Egliſe aux Eccléſiaſtiques, & ſurtout aux Religieux qui ont fait vœu de pauvreté. Accordons donc au Pere de Goville qu'il n'a jamais été conſulté ſur les Cultes Chinois, & par conſéquent qu'il n'a point écrit pour répondre à cette conſultation: paſſons lui encore que ſon écrit, entant que réponſe à une conſultation, n'a pas été envoyé à Rome; s'enſuit-il que ce Pere n'ait point donné d'écrit en faveur des Superſtitions Chinoiſes; & qu'il n'ait pas confié cet écrit à des perſonnes ſur leſquelles il pouvoit compter pour le ſecret? S'enſuit-il que cet écrit n'ait pas été envoyé à Rome, non pas comme réponſe à une conſultation, mais comme un monument de ſa maniere de penſer ſur les Cultes proſcrits? Auſſi ce Pere a-t-il l'addreſſe de donner pour objet de ſon ſerment, la conſultation & la réponſe à la conſultation. Il ne nie pas d'avoir donné un écrit où il profeſſe ſa foi en Confucius; mais il aſſure n'avoir jamais été conſulté, ni fait une réponſe à la conſultation, ni de bouche ni par écrit; & il prend Dieu à témoin de ſon innocence ſur l'une & l'autre.

On comprend ce que veut dire ce Pere quand il déclare, *que s'il avoit été conſulté,*

il auroit répondu dans les termes les plus clairs conformément aux ordres du S. Siége. Il auroit répondu avec la même sincérité avec laquelle lui & ses Confreres ont juré d'obéir. Tous ont promis de se soumettre, aucun ne s'est soumis : tous ont permis les Cultes condamnés par l'Eglise, comme ils les permettent encore aujourd'hui, malgré leur serment. Il auroit, dit-il, *répondu conformément aux ordres du S. Siége* ; & non pas conformément à ses Decisions. C'est-à-dire, selon le P. de Goville, que la Bulle *Ex illa die* n'est tout au plus que une regle de discipline, qui peut être suspendue, modifiée, & même révoquée ; & non pas une regle de foi, qui propose une vérité que l'on soit obligé de croire. C'est ainsi que le P. Tambourin a osé parler au Pape, en comparant la Constitution qui proscrit les Cultes Chinois, au Commandement de l'Eglise qui défend de manger de la viande. C'est ainsi qu'avec le Pere Tambourin on se moque des Décisions les plus solemnelles, dans une Compagnie où l'on aime mieux manquer à ce que l'on doit au S. Siége, que de se relâcher sur un faux point d'honneur, qui sera un jour funeste a la Société.

LE P. DE GOVILLE.

» Il est á remarquer, dit le faiseur

» d'*Anecdotes*, que le Pere de Goville fit
» cette réponse longtems après avoir souf-
» crit le formulaire, & rendu le serment.
» Les preuves de sa soumission apparen-
» te avoient été portées à Rome : le Saint
» Siége avoit donné des marques de son
» contentement : tous les Jesuites étoient
» soumis avec la même apparence de sin-
» cérité ; mais ces belles démarches n'é-
» toient qu'un jeu pour tromper le Pape,
» pour se moquer de la Religion. »

Il est vrai qu'en 1716. le Decret de Clement XI. fut publié à la Chine, & que je le signai avec serment; mais je m'écrie à la calomnie pour moi & pour mes Confreres contre l'anonyme qui ose nous accuser de ne l'avoir signé qu'avec une sincérité apparente. J'y souscrivis avec une entiere soumission de cœur & d'esprit, persuadé intimement que n'y adhérant pas de cette maniere, & ne laissant pas d'y souscrire, je me serois rendu coupable devant Dieu d'un horrible parjure. . . . Je ne me suis jamais départi de l'obéissance que je dois aux Decret de Sa Sainteté: je dis le même avec certitude des Peres le Quêne, Cazier, Niel, Casalès, Baudori, Jean Baborier & Labbe, qui ont demeuré avec moi plusieurs années dans notre Maison de Canton. Pour les autres, François ou non François, qui signerent

pareillement le Decret en 1716. après sa publication, cent raisons me persuadent de la sincérité de leur signature ; je n'en ai aucune pour en avoir le moindre doute. Comment l'anonyme a-t-il pu se mettre en tête qu'il réussiroit à faire croire que les Jesuites Missionnaires de la Chine sont tous de lâches prévaricateurs, des fourbes, des hypocrites, des hommes sans probité & sans religion?

REPONSE.

Il n'a pas été difficile à l'anonyme de se mettre en tête qu'il réussiroit à faire connoître les Jesuites pour ce qu'ils sont; il n'a pas eu besoin de se donner pour cela de grands mouvemens : il lui a suffi d'abandonner ces Peres à leur propre conduite, de publier les rélations autentiques qui en font le détail, & de lire leurs Livres de morale dans lesquels ils ont étalé les maximes qui servent à regler leur conscience. On vient de donner un petit échantillon de leur morale : nous allons exposer aux yeux du public ce que les Légats du Saint Siége, les Cardinaux & les Papes même ont pensé des Jesuites à l'occasion des Superstitions Chinoises.

SENTIMENS

Que le Cardinal de TOURNON *avoit des JESUITES.*

C'EST, Mes Peres, le Cardinal de Tournon, & non pas l'auteur des *Anecdotes*, qui dit, en écrivant au Cardinal Paulucci, *Tom. I. p.* 8. ces paroles dignes d'attention. » Si l'on veut relire les Let- » tres de M. de Palafox Evêque d'Ange- » lopolis, dont la mémoire doit être en » vénération, on reconnoîtra la vérité de » beaucoup de prédictions qu'il a faites; » & il n'y aura plus de ce côté là d'empê- » chement à sa canonization : & même, » pour parler avec toute la liberté que » me donnent les chaînes que je porte, » quand je vois qu'on viole les loix les » plus sacrées de Dieu & de l'Eglise, que » l'on foule aux pieds le droit des gens a- » vec si peu de respect, ou pour mieux di- » re, avec tant de haine contre le S. Sié- » ge, il faut enfin que ce même Siége de- » vienne l'esclave des Jesuites, s'il ne fait » une punition exemplaire de leur témé- » rité. »

C'est le Cardinal de Tournon, & non pas l'auteur des *Anecdotes*, qui dit, *Tom. I. p.* 3. de sa Rélation, » que les Jesuites » sont

» sont beaucoup plus à craindre que les » yens ; *p.* 5 Qu'un Empereur payen a » montré beaucoup plus d'humanité dans » les ordres qu'il a donnés contre le Lé- » gat Apostolique, que les Jésuites, en » les faisant exécuter à Macao, & en les » lui attirant à Pekin ; *p.* 54. Que M. » l'Evêque d'Heliopolis, ce Prélat si » respectable par ses vertus héroïques, » qui a rendu de si grands services à la » Religion, étant en prison à Manille, » les Jesuites firent courir le bruit qu'il » y étoit comme hérétique, par ordre de » l'Inquisition ; pendant qu'eux-mêmes » l'y avoient fait mettre, & qu'ils le te- » noient chez eux dans leur College de » Manille avec une barbarie qui ne per- » mit pas même au Commissaire du S. » Office de lui parler. »

C'est le Cardinal de Tournon qui dit, *p.* 69, « que ce qu'il vient d'alléguer, » suffit pour faire conoître les violences » de ces Peres, & pour faire revenir » l'univers du préjugé favorable à leurs » vertus prétendues, fondé sur la répu- » tation de la Société, & sur la sainteté » du Ministere Apostolique, dont ces » Religieux ne cessent de se prévaloir » pour couvrir leurs désordres. Il ajoûte » que ce préjugé dont ils se parent, ser- » beaucoup mieux à faire connoître l'im-

» possibilité réelle de voir jamais dans ces » Missions orientales, ni discipline, ni » paix, ni charité, ni obéissance au Saint » Siége, ni aucun fruit parmi les peu- » ples, tant qu'on y verra régner ceux » qui sont imbus de maximes si opposées, » je ne dis pas à la sainteté religieuse, mais » à l'esprit du Christianisme, & souvent » aux sentimens les plus naturels de » l'humanité. Il dit *p.* 127. que Rome » nourrit dans son sein les viperes (les » Jésuites) qui la déchirent cruellement » par des morsures envenimées, funestes » à son honneur & à son autorité, qui » dressent des pieges dans les pays éloi- » gnés, où l'on hait davantage le seul » nom de Visiteur Apostolique, & à » plus forte raison sa vigilance & son au- » torité, que le démon la croix de Je- » sus-Christ. Il dit *p.* 142. que les Jé- » suites sont des enfans batards qui ont » enfoncé le poignard dans le sein de leur » mere, qui ont empêché par des moyens » détestables l'union de la Cour de Pe- » KIN avec la Cour de Rome, qu'ils ont » donné à PEKIN une basse idée du Pa- » pe; que les ennemis les plus déclarés » de l'Eglise ne pouvoient rien faire de » plus criant & de plus noir, que ce que » les Jésuites ont fait. »

C'est encore le Cardinal de Tournon & non pas l'Auteur des *Anecdotes*, qui

dit *p.* 144, « que les Jésuites sont les au-
» teurs des évenemens funestes à la Re-
» ligion, qu'ils ont menagés par des ex-
» cès qui font horreur, en se servant de
» moyens violens & de fourberies, où
» les détours qu'ils ont employés pour
» cacher le crime, n'ont servi qu'à le
» manifester davantage, & à le rendre
» plus odieux. *P.* 178, Personne, dit-
» il, ne pourra douter, après les excès où
» se sont portés les Jésuites, que leurs dé-
» tours, leurs artifices, leurs souterains
» surpassent les forces ordinaires de la
» malice de l'homme, & qu'on peut as-
» surer aujourd'hui que Pekin est cette
» muraille mystérieuse d'Ezechiel, la-
» quelle étant percée, expose aux yeux
» les plus grandes abominations qui
» aient jamais paru. Il dit *p.* 202. que
» la droiture & la sincérité sont chez les
» Jésuites de la Chine des mots sans si-
» gnification. Il dit *p.* 229. que les Jé-
» suites ont fait croire à l'Empereur que
» le Pape (Clement XI.) les haïssoit,
» lui qui les étouffoit à force de leur faire
» du bien. »

C'est le Cardinal de Tournon, &
non pas l'auteur des *Anecdotes*, qui dit,
p. 240, « que celui qui n'est pas écrit sur
» la liste des amis des Jésuites, est de pi-
» re condition que les excommu niés, &

» qu'il faut que les autres prennent le » parti de les éviter, si l'on ne veut pas » avoir part à leurs persécutions, en de» venant la proie de la mauvaise lan» gue de ces Religieux, & la victime de » leur vengeance. *Pag.* 243. Je dis har» diment, sans crainte de me tromper, » que les Jésuites sont incorrigibles, in» capables de visites apostoliques ; & » qu'il n'y a point d'homme d'honneur & » de conscience sur la terre, qui puisse, » après les avoir connus, se charger d'a» voir à faire à eux. Je dis même que si » le Pape venoit en personne pour les » corriger ou pour les réformer, il se» roit déclaré leur ennemi, comme ils » ont déclaré le saint Pontife Innocent » XI. & le Pape regnant, parce qu'il » n'a pas pû se dispenser de condamner » leurs superstitions. »

Enfin voici comment le saint Cardinal finit sa Relation, *p.* 286, « Un » Visiteur, dit-il, est à plaindre quand » il trouve en son chemin des Mission» naires puissans, qui ont entre les mains » la force des Chretiens & des Payens » dans l'Orient aussi bien que dans l'Oc» cident. Il est vrai qu'ils l'ont acquise » par des moyens qui ne sont ni honnê» tes ni legitimes : ils l'ont néanmoins, » & ils en abusent pour contenter leur

» haine contre le Saint Siege. A ce mal-
» heur, source de tant d'autres, il faut
» ajouter celui de les voir prevenus d'une
» passion excessive pour la liberté, &
» d'une haine mortelle contre le Cler-
» gé seculier. Ouvriers vuides de l'es-
» prit de charité, & combien plus de
» l'esprit de leur vocation! remplis de
» maximes contraires aux principes de la
» Religion; livrez aux relâchemens d'u-
» ne morale qui permet tout sans crainte,
» sans dependance des Superieurs qui
» ont droit de les corriger; toujours ar-
» més de mille pretextes avec lesquels ils
» osent fouler aux pieds les censures &
,, les loix les plus sacrées de l'Eglise, &
,, se dispenser de tous les devoirs.,, Ain-
si parle ce grand homme, cet ami des Jé-
suites par penchant, & par une disposi-
tion héréditaire dans sa famille. Après
des expressions aussi véritables que fortes,
on ne doit pas s'étonner que parlant aux
Jésuites assemblés, il les ait apostrophés
en ces termes. " Quand tous les démons
,, seroient sortis de l'enfer pour venir à
,, Pekin, ils n'auroient rien fait de pis
,, contre la Religion & contre le Saint
,, Siége, que ce qu'ont fait les Jésuites.
,, L'empereur est votre esclave, qui n'a-
,, git que par les impressions que vous lui
,, donnez. Je vous conseille de sortir de

„ la Chine ; vous & tous les Peres de
„ votre Compagnie. „

Mais tout affreux que ſoit le portrait que ce ſaint homme fait des Jéſuites, il proteſte, *p.* 6. écrivant au Cardinal Palucci, qu'il n'en dit pas le tiers de ce qui en eſt. “ Je ſupplie votre Eminence,
„ dit-il, d'être perſuadée que je ne lui
„ ait pas dit le tiers du mal que je lui
„ pouvois dire, & que dans la relation
„ que je lui en ai faite, je n'ai pas perdu
„ de vûe la verité, que j'ai toujours ap-
„ puyée de pieces autentiques & incon-
„ teſtables. „ Tels ſont les ſentimens que le Cardinal de Tournon a eu des Jeſuites, & qui ſont exprimés dans le premier volume de ſa Relation.

Que ne pourroit-on pas dire, ſi on
„ donnoit un court extrait du ſecond vo-
„ lume, où il peint les Jéſuites au naturel; en donnant ſes remarques ſur la conduite de ces Peres, & ſur les différens excès où ils ſe ſont portés ouvertement pendant le cours de ſa Legation?

On peut lire *p.* 3. les uſures plus que barbares de ces Religieux avec la condamnation qu'en a faite ce grand Cardinal.

On peut lire *p.* 29. l'inſolente conduite du Pere Barcos, ſoutenue de l'applaudiſſement de ſes confreres. “ Il ne faut

„ pas, dit-il *p.* 46. aller chercher de la „ droiture chez les Jésuites du Pekin, „ où l'on n'en vit jamais la moindre trace. „

„ Les Jésuites, dit-il, *p.* 83. sont plus „ à craindre que tous les idolâtres de „ l'Orient. Il ajoute *p.* 85. que les Jé- „ suites regardent les Constitutions, les „ Canons des Conciles, comme des ob- „ servances de la Synagogue.

Qu'on lise ses remarques sur l'Edit du *Piao* pour voir jusqu'où les Jésuites ont poussé la fourberie, le mensonge, le parjure, l'hypocrisie, l'impiété & la violence. " Quel est le juste, dit-il *p.* 95. & „ 96. qui ne devînt coupable à la Chine? „ Quel est le saint & l'homme de bien „ qui ne soit exposé à toutes les calamités „ sous un Prince gouverné par les Jé- „ suites, qui se rendront toujours accu- „ sateurs, quand ils voudront; & qui le „ voudront toujours, quand ils auront „ un ennemi prétendu à combattre, ou „ un homme de mérite à écarter? Mais „ d'où vient que l'Empereur oublie son „ équité naturelle, jusqu'à imputer un „ crime, sans l'avoir fait prouver; jus- „ ques à le punir, sans l'avoir connu? „ rigueur qu'il n'a jamais exercée contre „ aucun Européen. On en sent la rai- „ son. Ce Prince écoute les Jésuites: les

„ Jésuites ont le talent d'inspirer à ceux „ qui les écoutent des sentimens indignes „ de leur rang : l'Empereur a mieux ai- „ paroître sans probité, que de déceler „ l'indigne manœuvre des Jésuites, & „ de leur ôter le plaisir de se vanger. „

Quiconque lira la protestation de M. Gueti avec les remarques de M. le Cardinal de Tournon, y verra les Jésuites pratiquer des fourberies & des méchancetés inconnues à tous les siécles passés depuis la Création. Il dit *p.* 160. " que „ le seul remede aux miseres de la Mis- „ sion, est de couper le mal par la racine, „ c'est-à-dire, par le retranchement des „ Jésuites.

Il dit *p.* 214. " que le recours des Jésuites aux payens sur une cause de Re- „ ligion, le mépris des ordres de leurs „ Supérieurs, les violences qu'ils ont „ exercées, les calomnies qu'ils ont dé- „ bitées, feront pour l'Eglise des témoi- „ gnages mémorables de leur fureur à „ détruire la vigne évangelique. „

„ L'Empereur, dit-il *p.* 221. tout „ payen qu'il est, fait plus de cas des „ Décrets du Pape, que les Jésuites. „ L'appel des Jésuites, dit-il *p.* 231. „ rend ceux qui l'ont signé coupables de „ parjure & de contumace dans leurs er- „ reurs.

On donnera à la fin de cette réponse les autres sentimens de M. le Cardinal de Tournon, & ceux de M. le Patriarche d'Alexandrie, où l'on renvoie le lecteur.

Après des témoignages & des déclarations si formelles de la conduite des Jésuites, le Pere de Goville qui les a lues, & qui ne devoit pas les perdre de vûe, ose demander comment l'Auteur des *Anecdotes* peut se mettre en tête qu'il réussiroit à faire croire que les Jésuites de la Chine sont tous des lâches prévaricateurs, &c. Ce n'est pas lui, Mes Peres, qui débite ses sentimens particuliers sur la conduite de vos Missionnaires; ce sont les Ministres du Saint Siége, les Supérieurs de vos confreres & les vôtres, leurs juges, leurs meilleurs amis, & les plus dévoués à votre Compagnie qui sont obligés de revenir de leurs préjugés par la force de l'évidence qui les a convaincus & obligés de rendre de leur conduite les témoignages qu'on vient de marquer.

Ecoutons les Papes : ils ont parlé aussi, & peut-être plus fortement que leurs Ministres. Deux monumens qui sont sortis de leur tribunal en feront la preuve. Clement XI. est le premier. Le Cardinal de Tournon avoit condamné les superstitions des Malabares, par un

Mandement, que nous avons rapporté au commencement du III. Tome. Le P. Lainez, quoiqu'il eût été present, & qu'il eût souscrit au Mandement, ne laissa pas quelque tems après, de se transporter à Rome pour le combattre & pour justifier les superstitions condamnées. Ce fut là qu'il fit imprimer son Apologie pour ces cultes honteux; & peu de tems nommé à l'Evêché de Meliapour ou de S. Thomé, étant rendu en son nouveau Diocèse, il fit publier un Mandement où il déclara que le Pape avoit suspendu celui du Cardinal de Tournon, par un oracle de vive voix, & qu'il en avoit retranché les censures : il ne se contenta pas d'avancer cette contre-verité, il poussa si loin le talent d'inventer tout ce qu'il jugea à propos, que l'on a crû qu'un des monumens des plus propres à convaincre l'univers de la hardiesse qu'ont les Jésuites de se signaler par les mensonges les plus qualifiés, étoit le Mandement de l'Evêque Jésuite de Meliapour conçu en ces termes



MANDEMENT DE M. LAINEZ,

Evêque de Meliapour.

» NOUS FRANÇOIS LAINEZ, » par la grace de Dieu & du Saint » Siege, Evêque de Meliapour de Saint » Thomé, Conseiller du Serenissime Roi » de Portugal en tous ses Conseils : à » tous ceux qui ces presentes verront, » Salut & Benediction en J. C. qui est » le salut de tous.

» Comme quelques Missionnaires A- » postoliques residans à Ponticheri ne se » contentant pas de regarder les Peres de » la Compagnie avec leurs Superieurs, ,, comme ayant encouru les censures por- ,, tées par le Mandement de Monsieur le ,, Cardinal de Tournon donné pour ces ,, Missions ; mais qu'ils sont prêts à les ,, faire connoître pour tels aux fideles ,, qui leur sont soumis, ainsi qu'ils nous ,, l'ont declaré par des lettres qu'ils nous ,, ont ecrites ; lesdits Peres de la Societé ,, ont eu recours à notre autorité comme ,, à un azyle contre la calomnie qui com- ,, mence à se repandre par-tout à leur ,, préjudice. Nous desirant remplir les

„ devoirs de notre charge, & nous prê-
„ ter à une demande si juste, nous avions
„ deja declaré par nos Lettres du 22. de
„ Février de la presente année données
„ à Madras, certaines choses qui de-
„ voient suffire pour calmer les scrupules
„ des Missionnaires & pour mettre à cou-
„ ver, de la calomnie les Peres de la So-
„ ciete. Mais comme le R. P. Esprit,
„ Superieur des Capucins de Ponticheri
„ nous à fait connoître sa peine à ce sujet
„ par un ecrit du 14. de Février, & par une
„ declaration verbale du 22. Octobre;
„ peine qu'il disoit être fondée sur des
„ lettres qui lui avoient été ecrites de
„ Rome l'an 1708. Ce qui l'a porté à
„ nous demander que l'oracle de vive
„ voix, qu'il sçavoit que nous avions en-
„ tre les mains fût rendu public, afin
„ d'ôter par-là les scrupules qui inquié-
„ toient les Missionaires; Nous, pour
„ maintenir un chacun dans la paix,
„ comme notre devoir le demande, dé-
„ clarons enfin, & nous jugeons que
„ lesdits Peres de la Compagnie, & leurs
„ Supérieurs n'ont point encouru les cen-
„ sures ni devant, ni aprés leur recours
„ au Saint Siége.

„ Ils n'ont point encouru les censures
„ avant leur recours, puisque la nuit
„ qui a précedé le départ de M. le Car-

„ dinal de Tournon, cette Eminence a
„ tellement expliqué sa pensée au sujet
„ des difficultés que les Missionnaires de
„ la Compagnie lui exposerent, & qui sont
„ celles-là mêmes dont le P. Esprit par-
„ le, que nous sommes assurés que les
„ Peres de la Société ont observé, com-
„ me il faut, tous les articles du Man-
„ dement; même au sujet des erreurs qui
„ font de la peine au P. Esprit, & en
„ particulier au sujet des cendres com-
„ posées des excremens de la vache, que
„ ledit Cardinal a défendues comme im-
„ bues de superstition, par lesquelles il
„ semble qu'on honore le Dieu Rutren;
„ étant certain que depuis le Decret les
„ Jésuites ont toujours défendu cette cé-
„ rémonie aux Chretiens, & qu'ils con-
„ tinuent de la défendre dans leurs in-
„ structions publiques, ainsi que le peu-
„ vent témoigner ceux qui les ont enten-
„ dus. De plus, étant assuré que son
„ Eminence a retranché les censures de
„ son Mandement le jour même de son
„ départ, comme il l'a écrit à Rome, nous
„ déclarons que les Missionaires de la So-
„ ciété ne les ont point encourues ni pû
„ encourir.

„ Ils ne les ont pas non plus encourues
„ depuis leur recours au Saint Siége,

„ puiſqu'alors elles étoient levées par ce-
„ lui qui les avoit portées, comme on le
» on le peut inférer de l'oracle de vive
» voix de ſa Sainteté. Car comme nous
» ſçavons certainement que le Pape qui
» avoit appris par les lettres de M. le
» Cardinal de Tournon, qu'il avoit lui-
» même ôté les cenſures, n'en a pas
» porté d'autres ; il eſt évident que les
» Peres de la Société n'ont pas pû les en-
» courir, puiſqu'elles ne ſubſiſtent plus.
» Or cet oracle de vive voix a été com-
» muniqué pour la premiere fois au Car-
» dinal Fabrony, Procureur, (*peut-être*
» *protecteur*) des Miſſions de la Compa-
» gnie de Jeſus, & à nous ſignifié par lui
» le 18 Juillet de l'an 1706, & enſuite
» confirmé par le même Pape le 23 du
» même mois & an que deſſus. Car non-
» ſeulement le Pape n'a point ôté la mo-
» dification que le Cardinal de Tournon
» a donné à ſon Mandement étant ſur le
» point de partir, ſçavoir qu'on pour-
» roit en omettre l'exécution quand elle
» ſeroit contraire à la gloire de Dieu &
» au bien des ames; mais il a lui-même
» déclaré avec bonté ſa penſée, en di-
» ſant qu'il ne prétendoit pas qu'on mît
» le Décret en pratique dans les cas où le
» ſervice de Dieu & le bien des ames ne
» le permettroient pas.

» Pour ce qui est des lettres qu'on dit
» écrites de Rome le 22. de Juillet 1708.
» dont on ne nomme pas l'auteur, &
» que le P. Esprit nous a communiquées
» après les avoir traduites en Portugais
» le 17 de Mai de l'an 1710. nous les
» rejettons & déclarons indignes de tou-
» te créance, comme contenant des fauf-
» setés manifestes, injurieuses aux Peres
» de la Société, aussi-bien que totale-
» ment contraires à la bonté du Pape
» envers cette Mission, & à son senti-
» ment connu de nous sur ces matieres.

» Pour ce qui est du prétendu triom-
» phe qu'on attribue au Procureur de la
» Mission de Camates, qu'on accuse de
» s'être indiscretement vanté d'avoir ob-
» tenu non-seulement la révocation du
» Décret, mais encore d'être muni d'un
» ample pouvoir du Pape de pratiquer
» les cérémonies condamnés par le Dé-
» cret, pouvoir qu'on lui attribue d'a-
» voir obtenu dans le tems qu'il étoit sur
» le point de partir pour sa Mission, nous
» déclarons que rien n'est plus faux que
» ce recit; & que le Pape lui-même à
» qui il l'a rapporté n'en a fait aucun cas,
» comme il l'a déclaré à une personne de
» la premiere distinction, ajoutant qu'on
» le devoit regarder comme inventé &
» répandu mal à propos.

„ C'eſt pourquoi puiſque le gouverne-
„ ment des brebis nous a été confié, & non
„ à d'autres ; dans la vûe de maintenir la
„ paix & l'union, nous defendons à
„ toute perſonne de quelque rang qu'elle
„ ſoit de dire en public ou en particulier
„ que les Miſſionnaires de la Compagnie
„ ont encouru les cenſures ; nous le dé-
„ fendons ſous peine de ſuſpenſe pour les
„ Prêtres, & pour les autres ſous peine
„ d'excommunication, l'une & l'autre
„ encourue par le ſeul fait. Nous exhor-
„ tons en même-tems tous ceux qui s'ap-
„ percevront que les néophites ou les
„ Miſſionnaires s'écartent du chemin de
„ la verité, de nous le faire ſçavoir, ainſi
„ que le demande le bon ordre ; & de
„ nous confier leur peine ſur la conduite
„ d'autrui. Et afin que ces Préſentes
„ ſoient connues des fidéles qui ſont à
„ Ponticheri, & que perſonne n'en puiſ-
„ ſe ignorer, nous ordonnons aux Vi-
„ caires tant du Fort de Ponticheri, que
„ de la Miſſion des Malabares, de les
„ publier le premier Dimanche après
„ leur notification, pendant la Grand-
„ Meſſe, ſous peine de ſuſpenſe encou-
„ rue *ipſo facto*. Nous ordonnons auſſi de
„ les afficher aux portes de leurs Egliſes
„ paroiſſiales, d'où on ne pourra les ôter
„ ſans notre permiſſion. Donné à Pon-
ticheri

„ ticheri ſous notre ſceau, le 11. de
„ Novembre 1711.

François Lainez,
Evêque de Méliapour.

„ Moi Prêtre Emmanuel
„ du Roſaire Magalhaens,
„ Notaire de la Viſite & de
„ l'Evêché, j'ai écrit ce que
„ deſſus de ma propre main,
„ & l'ai ſigné de mon nom.

Tout eſt prodigieux dans ce Mandement Jéſuitique. La fin qu'il ſe propoſe, eſt la conſervation des plus honteuſes ſuperſtitions; les moyens pour parvenir à cette fin, ſont un amas de fauſſetés connues par celui qui les avance; la maniere de les débiter eſt une hardieſſe qui paroît ne rien craindre de la part des créatures. Qu'il nous ſoit permis d'imiter le Pere de Goville, & de crier avec plus de juſtice que lui, neuf fois à la fauſſeté & au menſonge. Il eſt faux que le Cardinal de Tournon ait expliqué ſa penſée, étant ſur le point de partir, comme l'oſe dire le P. Lainez: faux que le même Cardinal ait ôté les cenſures de ſon Mandement: faux que ce Cardinal ait écrit à Rome pour en donner avis au Pape; faux que les Jéſuites défendent à leurs

Chrétiens la cérémonie infâme des cendres composées de l'excrement de la vache : faux qu'il y ait autant de personnes qui attestent que les Jésuites ne permettent pas cette cérémonie, qu'il y en a qui assistent à leurs instructions, puisque les François & les Indiens attestent le contraire à Ponticheri ; faux que le Pape ait permis par un oracle de vive voix les abominables cérémonies qui sont condamnées dans le Mandement : faux que le triomphe du Jésuite Procureur de la Mission de Camates, soit une fable imaginée : faux que le Pape n'ait point fait cas du récit de ce vain triomphe : faux que le Pape ait déclaré à une personne de la premiere distinction que ce vain triomphe n'étoit qu'une pure fiction.

Et pour ne pas donner dans la bevûe du Pere de Goville qui nie tout & qui ne prouve rien, voici comme le Cardinal de Tournon & ensuite le Pape ont expliqué leur pensée, bien eloignée des faussetés que le Jésuite leur impute. Le saint Cardinal rend ainsi compte de sa conduite dans la lettre qu'il ecrit au Saint Office. " Vaincu, dit-il, par les instances des „ Jésuites, vers les deux heures apres „ minuit, j'ai restraint les censures à la „ suspense pour les Superieurs qui ne feroient pas observer le Mandement, &

„ cela pour trois ans, en attendant les or-
„ dres de Rome. Je crains beaucoup d'a-
„ voir mal fait & d'en rendre un jour com-
„ pte à Dieu: mais l'importunité & l'heure
„ indue y ont eu grande part. „ On voit par ces termes que les censures n'ont pas eté retranchées, mais seulement restraintes à la suspense aulieu de l'excommunication contre les Superieurs qui refuseroient de se soumettre : encore cette modification ayant eté accordée à l'importunite des Jesuites pour trois ans ; il est évident que les censures portées auparavant revivent aprs ce terme expiré ; & surtout aprés que le Mandement a été confirmé par le Saint Siege sans restriction & sans modification, comme il le fut en 1706. Or dans le tems que le Pere Lainez à donné le prodigieux ecrit dont nous parlons, il y avoit sept ans que le Mandement avoit eté donné, & cinq qu'il avoit eté confirmé, & par consequent plus qu'il n'en falloit pour faire revivre les censures, qui devoient reprendre toute leur force après les trois ans expirés

Ces Peres avoient donc encouru les censures, & c'est avec raison que les autres Missionnaires de Pontichieri refusoient de communiquer avec eux *in divinis* comme ils le refusent encore aujour-

d'hui, parce que les Jesuites, malgré les Décrets des Papes Clement XI. Innocent XIII. Benoît XIII. & Clement XII. qui ont en approuvant le Mandement de M. de Tournon, condamné les superstitions Malabares, continuent dans leur révolte contre le Saint Siége, avec un scandale, qui les fait regarder par les François & par les Portugais, comme des hommes retranchés de l'Eglise; & ce qui est étonnant, c'est que le Mandement qui n'a été donné que sur l'exposé de ces Peres qui ont été seul écoutés, a été rejetté, & l'est encore aujourd'hui, tout autorisé qu'il est de l'approbation de cinq Papes, par ces mêmes Jésuites qui ont expliqué le fait; & même ils n'ont pas honte de se servir de la distinction du fait & du droit, & de dire que soumis pour le droit, ils s'inscrivent en faux sur le fait qui a été mal exposé. Par qui? par eux-mêmes. A qui? à l'homme du Saint Siége, revêtu de tous ses pouvoirs, qu'il n'est pas permis de tromper; en sorte que par cette démarche les Jésuites se diffament eux mêmes, & se font montrer au doigt comme des faussaires & des menteurs, de quelque côté qu'ils se tournent. C'est ce que le saint Cardinal écrit à M. Biancheri alors Assesseur du Saint Office, en ces termes;

„ Les Peres de la Compagnie avoient
„ jusques à présent paru contens de ma
„ bonne volonté, parce que je leur avois
„ accordé tout ce qu'ils avoient voulu;
„ mais aujourd'hui je les vois déclarés
„ sans ménagement contre le Mandement
„ que je vous envoie. Je ne doute pas
„ qu'à Rome ils n'alterent directement
„ le fait, qui est incontestable & certain
„ en lui-même quand on le voit de près.„

Après cela on ne reconnoîtra pas avec le Cardinal de Tournon que les Jésuites sont incorrigibles, & que le seul moyen de mettre le bon ordre dans les Missions de l'Orient, est de couper le mal par la racine, c'est-à-dire, par le sacrifice d'une société, où la révolte contre le Saint Siége est devenue aussi naturelle, que la nécessité de respirer pour vivre!

Clement XI. n'eut pas plutôt été informé du Mandement du P. Lainez, qu'il crut devoir apporter le remede qu'exigeoit la témérité d'un homme qui mettoit le Saint Siége en contradiction avec lui-même. Après avoir confirmé pour la seconde fois le Mandement de son Legat, il écrivit au Jésuite Evêque le Bref du 17 de Septembre 1712. en ces termes: " On a publié faussement
„ que les reglemens ordonnés par un
„ Mandement de Charles-Thomas Pa-

„ triarche d'Antioche, avoient été abo-
„ lis & révoqués par nous,[voilà le vain
„ triomphe du Jésuite de Camates net-
„ tement marqué] & que les cérémonies
„ qu'on y déclare superstitieuses, avoient
„ été, en tout ou en partie, approuvées
„ & permises. [voilà l'oracle de vive
„ voix détruit.] Comme nous desirons
„ très fortement que la verité dans une
„ chose de cette importance soit claire-
„ ment manifestée, non-seulement à vôtre
„ Fraternité, mais aux autres Mission-
„ naires par votre moyen, nous avons
„ ordonné qu'on envoyât les feuilles ci
„ jointes signées par un Notaire de la
„ sainte & universelle Inquisition, par
„ lesquelles vous apprendrez quelle a été
„ & quelle est encore notre intention &
„ notre pensée sur ces matieres. „

Voilà, Mes Peres, un démenti bien net donné à toutes les faussetés que votre P. Lainez a osé publier dans un Mandement, où abusant de la sainteté de son caractere, il a donné un échantillon parfait du caractere des Jésuites, toujours & dans tous les pays uniforme, pour ne se démentir jamais sur votre coutume d'avancer avec la plus grande intrépidité, les faussetés les plus faciles à démasquer. Ainsi le vain triomphe n'est plus une fiction ; c'est une verité attestée par le

Vicaire de Jesus-Christ. L'oracle de vive voix n'est plus une verité, mais un mensonge & une calomnie imputée au Vicaire de Jesus-Christ. Où peut-on trouver des monstres que les siecles passés n'ont jamais laissé paroître, si ce n'est dans cette Compagnie des Indes établie depuis deux cens ans ? Donc il est vrai, par le témoignage d'un Pape qui aimoit les Jésuites à l'excès, que ces Religieux sont capables de débiter les mensonges les plus qualifiés pour se soutenir dans leur révolte contre le Saint Siége. Venons à Innocent XIII.

Vous n'ignorez pas, Mes Peres, le Décret de ce Pape contre votre Société. Vous n'ignorez pas non plus qu'il n'a été rendu que sur les informations contenues dans le Journal de M. le Patriarche d'Alexandrie ; Journal, que vous & le Pere de Goville voudriez faire passer pour un tissu de faussetés, & qui n'est qu'un exposé très-modéré des brigandages de vos Peres de la Chine contre le Saint Siége & son Legat ; mais il s'en faut beaucoup que le Journal s'exprime aussi fortement que le Décret du Pape. La raison se présente d'abord à celui qui a lû l'une & l'autre piéce. Le Journal ne contient pas les faits les plus crians que M. le Legat reservoit pour être confiés

aux oreilles de sa Sainteté, & qu'il n'avoit osé confier au papier. Enfin, tant le Journal que les auditeurs de tête à tête obligent le Pape à lancer contre votre Société le Décret foudroyant du 13 de Septembre 1723.

Mais quel Décret est celui où l'on vous reproche *votre concert à vous révolter contre le Saint Siége, vos artifices criminels pour empécher l'exécution de ses décisions, votre complot contre la Bulle* Ex illa die; *les parjures de vos Peres qui ont violé leur serment, la lâcheté, la connivence & la collusion de votre General, son manque de parole, son silence affectée pour couvrir les désordres de ses Religieux, le grand nombre de procédés scandaleux qui exigeroient les châtimens les plus severes; le scandale inouï de vous être rendus Archers pour prendre les Serviteurs de Jesus-Christ, & Geoliers pour les garder.* Qu'ordonne un Décret qui étale de si grands crimes? *Il déclare que tant d'excès demanderoient de l'équité du Souverain Pontife, des vengeances proportionnées; mais que voulant user de clémence, il se borne aux ordres suivans. Il est ordonné aux Jesuites de Pekin, sous peine de suspense d'élargir les Missionnaires qu'ils avoient fait mettre en prison: défense au P. Grampriamo sous la même peine de sortir d'Europe & de retourner à la Chine: défense aux Jésuites, sous peine d'excommunication*

d'excommunication encourue par le seul fait, d'envoyer à la Chine aucun de leurs Religieux: défense à la Société entiere de recevoir aucun Novice en quelqu'endroit de l'univers qu'elle soit établie.

Qui est celui qui lance contre la Société entiere de si terribles coups de foudre? Un Pape naturellement porté, & même interessé à trouver les Jésuites innocens, & disposé à les couvrir de son manteau sacré; un Pape, un Siége, qui a comblé de graces, de privileges & de toutes sortes de biens une Société qu'ils ont menagée comme la prunelle de leurs yeux; & après un si grand coup de tonnere dont le bruit retentira long-tems dans l'univers, le P. de Goville demande sérieusement *comment l'Anonyme s'est pû mettre en tête qu'il réussiroit à faire croire que les Jésuites Missionnaires de la Chine sont tous de lâches prévaricateurs, des fourbes, des hypocrites, des hommes sans probité & sans religion?* Je demande à mon tour au P. de Goville comment pourroit faire l'Anonyme, quand il le voudroit de tout son cœur, pour réussir à justifier les Jésuites, & à les décharger des excès honteux dont, malgré lui, & malgré vous, Mes Peres, vos Religieux, & vous avec eux, demeurerez à jamais chargés aux yeux de l'univers, à moins que vous ne preniez

enfin le parti de vous en laver dans les eaux de la pénitence.

LE P. DE GOVILLE.

Pour calomnier avec ſuccès, il faut ne le faire qu'avec une ſorte de retenue. Or notre auteur n'en montre aucune dans tout ſon ouvrage, qui n'eſt, à proprement parler, qu'un tiſſu de fauſſetés, d'injures, de vagues & violentes déclamations.

REPONSE.

On laiſſe le talent de calomnier avec ſuccès à ceux que le public connoît pour être calomniateurs par état & par excellence, à ceux qui dans tous les coins de l'univers ſe ſont ſignalés par un ſi noble metier depuis près de deux ſiécles, & qui l'ont exercé avec une habileté à laquelle on ne peut rien ajouter ; à ceux à qui ſeuls il eſt permis de donner des avis à l'oreille des Princes de la terre, & d'irriter les Rois contre leurs meilleurs ſujets, par des délations ſecrettes. C'eſt à des hommes de cette eſpece auſquels il appartient, à l'excluſion de tout autre, de calomnier avec ſuccès en faiſant ſuccomber l'innocent, ſans lui laiſſer le moyen de défendre ſon innocence. On peut mettre de ce nombre l'indigne au-

teur de l'hiſtoire de la Congrégation de l'Enfance, qui dans l'art de calomnier s'eſt diſtingué juſques à meriter la premiere place parmi ſes ſemblables. Il eſt vrai que le ſuccès n'a pas répondu à ſes meſures. Un celebre Parlement qui a condamné ſon livre au feu, a rendu juſtice à l'innocence opprimée auſſi-bien qu'à la malice de ceux qui ſont les veritables auteurs d'une ſi criante oppreſſion. Preuve que cet ouvrage vous appartient, Mes Peres, c'eſt que par un ordre d'enhaut il a été défendu au Parlement de Toulouſe de continuer ſes informations, & à l'Archevêque, de donner des monitoires, pour découvrir les auteurs & les complices d'un ſi déteſtable livre.

On ne peut neamoins ſe diſpenſer de faire une reflexion ; ſçavoir, que ceux qui dans un païs ſoumis au Turc ſe ſeroient diſtingués par cette eſpece de chef-d'œuvre, auroient été empalés avec leurs complices ; & les autres de même robe, embarqués dans un vaiſſeau ſans rames, ſans gouvernail, & ſans voiles, avec ordre de les faire étrangler en mettant pied à terre au premier endroit où le hazard les auroit pouſſés. Mais ces crimes, parmi les Catholiques, ne ſont punis en ce monde, quand ce ſont les Jéſuites qui les commettent, que par des

prosperités, & par une augmentation de crédit, qui sert à augmenter leur aveuglement, & à les reserver à des châtimens plus proportionnés que ne le sont ceux qu'on peut subir en cette vie.

LE P. DE GOVILLE.

Mais pour me borner à ce qui me regarde, ecoutons le-dans ce long texte que je vais rapporter. Il y dit faux d'un bout à l'autre.

» Dieu permit que pour le bien de son
» Eglise, & de ceux qui la jouent si indi-
» gnement, la réponse du P. de Goville
» tomba entre les mains d'un Mission-
» naire qui en tira copie sur l'original,
» & l'envoya à la Sainte Congregation.
» Le Pape ordonna au General Tam-
» bourin de rappeller son Religieux de
» la Chine. Le P. de Goville n'eut
» pas plutôt appris la teneur de la let-
» tre qui le regardoit, qu'il se mit à crier
» à la calomnie, protestant devant Dieu
» & devant les hommes, que la réponse
» qu'on lui attribuoit n'étoit pas de lui,
» qu'il défioit ses adversaires de produire
» l'écrit signé de sa main, & que cette
» accusation étoit une imposture des en-
» nemis de la Compagnie désolés de la
» voir rentrer dans les bonnes graces de
» sa Sainteté. La conclusion fut que le

» P. de Goville demeureroit, en attendant les ordres favorables qu'on espéroit tirer du Pape, après qu'il auroit été informé de la réponse du Jésuite.

« Mais les Missionnaires qui étoient à » Canton indignés de la fourberie de ces » Peres, écrivant à Rome y envoyerent » l'original écrit de la main du P. de » Goville, qui s'étoit imaginé que la ré- » ponse avoit été brûlée, & qu'il n'en » restoit que des copies incapables de fai- » re foi. Les ordres de la sainte Congré- » gation furent conformes aux premiers. » On ordonna au Visiteur de faire passer » le Religieux coupable, & qu'il s'em- » barquât sans delai sur les premiers » vaisseaux. Mais on ne jugea pas à pro- » pos de rendre un obéissance si promte. » Les delais furent de quelques années, » & le Pere ne repassa en Europe qu'a- » près des tergiversations qui durerent » long tems. »

Or sur tous ces faits rapportés dans le plus grand détail, sans doute pour mieux imposer aux lecteurs, je m'inscris en faux, sans en excepter un seul, & je défie l'auteur des *Anecdotes* d'en pouvoir jamais prouver aucun. Il est donc faux qu'on ait tiré ou pû tirer une copie de ma prétendue réponse, qui n'exista jamais : faux par conséquent que la copie ou l'original

aient été ou pû être envoyés au Pape : faux encore que le Pape ait ordonné au General des Jésuites de me rappeller en Europe : faux que le General ait écrit en conformité au Visiteur des Jésuites : faux que le Visiteur ait reçû sur ce sujet, ou m'ait signifié aucun ordre de sa part : faux que sur mes représentations il ait suspendu l'exécution de cet ordre prétendue: faux que la Sainte Congrégation ait donné des ordres de me rappeller en France, conformes à ceux du Pape : faux que j'aie jamais eu ordre de m'embarquer sur les premiers vaisseaux : faux enfin que je n'aie passé de la Chine en France qu'après des tergiversations qui durerent long-tems.

REPONSE.

La vérité des faits qui regardent le P de Goville a été rétablie & mieux expliquée par la déclaration du Missionnaire qui a tout vû, tout sçû & tout entendu à Canton dans le tems de l'évenement ; nous ajoutons que ce Missionnaire a été un des principaux acteurs dans cette affaire, qu'il a lui-même étant en Europe raconté à plusieurs personnes à Paris, à Rome & ailleurs. Par ce recit, quoiqu'il en soit de la Consultation & de la Réponse à la Consultation, il est vrai

que le P. de Goville a donné un écrit ſecret : vrai que cet écrit étoit favorable aux ſuperſtitions condamnées : vrai que cet écrit avoit eté donné pour n'être pas montré : vrai que le ſecret fut évanté par un Mandarin à l'Eccléſiaſtique priſonnier : vrai que le P. de Goville l'ayant appris, cria à la calomnie, comme il fait aujourd'hui : vrai que l'écrit fut produit en original, & en même - tems copié : vrai que les Miſſionnaires de la Propagande furent témoins de la conformité des deux écrits : vrai qu'ils en écrivirent à Rome : vrai que l'ordre y fut donné pour rappeller en Europe le P. de Goville. Voilà des faits, la plûpart connus par des Officiers François, Anglois, Oſtendois, qui ont vû en ce tems - là le P. de Goville à Canton. Tous à la vérité ne ſçavent pas le ſujet de ſon rappel ; mais il n'y en a aucun qui ne ſçache que le bruit public de Canton étoit que le P. de Goville avoit été rappellé par ordre de la Sainte Congrégation.

LE PERE DE GOVILLE.

On ſçait les vraies cauſes de mon retour en France, & qu'elles n'ont rien de commun avec les Cultes Chinois. En 1723. je fus député par mon Supérieur le R. P. Hervieu, & je m'embarquai au

mois de Janvier 1724 pour des affaires de la Miſſion, & en même-tems pour offrir à Sa Majeſté quelques curioſités de la Chine au nom de notre Miſſion Françoiſe qui a l'honneur d'avoir Louis XIV. de glorieuſe mémoire pour ſon fondateur & j'exécutai ma commiſſion à Verſailles le 2 Février 1725. en préſence de toute la Cour.

REPONSE.

On ſçait, Mes Peres, qu'on ne rappelle pas d'une Miſſion auſſi éloignée que celle de la Chine, & avec des dépenſes énormes, un Religieux qui y eſt goûté de ſes confreres, pratiqué par les Mandarins, & reconnu pour habile ; ſur-tout dans le commerce des pains d'or ; & cela pour des affaires de la Miſſion, qui ne ſe diſent point, & pour porter à Sa Majeſté des curioſités du païs. L'état de la Miſſion étoit par rapport au temporel & au ſpirituel le même que ſous l'Empire de *Canghi*. Il n'y avoit d'autre changement dans ſes proſpérités que celui qui privoit vos confreres de la faveur de l'Empereur regnant, qui n'a pas crû devoir prendre à votre égard les ſentimens avantageux de ſon pere, dont toute la Chine déploroit l'aveuglement à ſe laiſſer tromper par des hommes qui l'ont ſi ſouvent porté

à des démarches contraires à son honneur & au bien de ses Etats. En un mot, Mes Peres, les affaires de votre Mission de la Chine n'étoient point embrouillées à l'égard du temporel ; & à l'égard du spirituel, votre compagnie s'est fait un affaire capitale de ne jamais se soumettre, quoi que puisse dire & faire le Saint Siége, à moins que lui même devenu disciple de la Société, ne se soumette à son tour à tirer ses lumieres de ce que vous appellez le Rational du Grand - Prêtre.

Les curiosités pouvoient parvenir jusqu'au Roi, sans qu'il fût nécessaire de députer inutilement un ancien Missionnaire habile dans la langue, accrédité dans le païs, & qui y étoit regardé comme l'ame des Jésuites François. On sçait, Mes Peres, que Louis XIV. est le fondateur de votre Mission, ou pour parler d'une maniere plus conforme à la vérité, de votre Observatoire ambulant dans ces païs de l'Orient ; mais on sçait aussi d'une maniere à n'en pouvoir douter, que ni Louis XIV. ni Louis XV. n'auroient pas été d'humeur d'entretenir par leurs libéralités royales des Religieux qui vivent dans ces païs éloignés dans une rébellion ouverte contre le Saint Siége, s'ils étoient instruits de la conduite de vos Peres dans ces Royaumes de l'Orient.

Au reste, si tout ce que j'ai dit jusqu'ici contradictoirement à l'auteur des *Anecdotes*, est exactement vrai, & vrai dans toutes ses parties, comme je le soutiens à la face du ciel & de la terre (oserois-je parler ainsi sans une conviction intime de la vérité ? D'ailleurs, la Sainte Congrégation à ses Archives ; qu'on les consulte, à coup sûr, on n'y trouvera jamais ce qui n'a jamais été ;) si, dis-je, tout ce que j'ai dit jusqu'ici est exactement vrai, il s'ensuit nécessairement que cet auteur est dûment convaincu d'être un calomniateur, & un calomniateur en matiere capitale, & dès-là indigne de toute créance dans tous les Tribunaux du monde.

REPONSE.

Le P. de Goville demande sérieusement, Mes Peres, s'il oseroit ainsi parler sans une conviction intime de la verité. On lui répond que oui, suivant le droit qu'en ont tous les Jésuites par la doctrine de leur Ecole. Chaque Jésuite peut, selon vos auteurs, dire tout ce qu'il voudra ; assurer même avec serment n'avoir pas fait ce qu'il a veritablement fait, ou avoir fait ce qu'il n'a pas fait, sans s'écarter de la verité. Il n'a pour

cela, selon Sanchez, qu'à avoir recours à une restriction mentale : il n'a, selon Filutius, qu'à affirmer ou nier sans intention de faire ni l'un ni l'autre : il n'a, selon Valentia, qu'à avoir intention de prononcer materiellement les paroles, sans vouloir les rendre significatives : il n'a qu'à avoir, selon Suarez, une intention vague de ne pas mentir, & dans tous ces cas il ne commettra pas la moindre fautè venielle. Voilà bien des échapatoires pour pouvoir, selon les maximes de votre Ecole, s'écarter du langage de la vérité, sans blesser la verité même.

D'ailleurs, dit-il, *la Sainte Congrégation a ses Archives, qu'on les consulte.* On vous prend au mot, Mes Peres, on les consultera, on vous en donnera fidelement les Verbaux, & par-la vous serez serez servi comme vous le desirez. On commencera, s'il vous plaît, par les Congrégations tenues sous Innocent XI. sur les affaires de la Chine : on continuera par les Congrégations tenues sous Innocent XII. en troisieme lieu nous donnerons celles qui ont été tenues sous Clément XI. & Innocent XIII. avec promesse de les donner sans remarques, toutes nues, & telles qu'elles se trouvent dans les Archives mêmes. Nous ajoutons que nous ne répondrons dans la suite, que de

cette maniere, à ce qu'il vous plaira d'écrire contre les Anecdotes, sans nous amuser à refuter directement ce qu'il vous plaira de dire. Nous donnerons fidélement les autres piéces que nous avons entre les mains, qui serviront à dévoiler de nouveaux excès, & à confirmer la vérité de ceux qui ont été exposés au grand jour.

LE P. DE GOVILLE.

L'Anonyme loin de rougir de cet amas de faussetés contre le cris de sa conscience, conclut son fabuleux récit avec un air d'assurance qui ne se comprend pas. » Ce fait, dit-il, dévoile le mystere de » la plus honteuse supercherie qui se vit » jamais dans l'Eglise. Les Jésuites donnent tous avec le P. de Goville des » preuves de leur soumission au Saint » Siége, & tous perséverent dans leur » rébellion. » C'est justement l'iniquité & l'insigne malice de l'Auteur des *Anecdotes* que tant de faits calomnieux honteusement supposés dévoilent avec la derniere évidence.

REPONSE.

On ne sçait pas trop comment le P. de Goville peut nier sans rougir lui-même un fait de notoriété publique à Canton, dont des Communautés d'Ecclésiastiques

font instruites depuis bien des années à Paris, & que tant d'Officiers François, Anglois, Ostendois ont entendu réciter sur les lieux de l'évenement. Mais quand ces faits seroient tous faux, on prie le P. de Goville de dire en quoi ils sont calomnieux. Pour calomnier, il ne suffit pas de dire des faussetés de quelqu'un, il faut que ce qu'on en dit soit contraire à sa réputation. Or soit qu'on regarde le P. de Goville par rapport au public, soit qu'on le regarde par rapport à sa Communauté, on ne fait aucun tort à sa réputation en lui attribuant des écrits favorables aux Cultes Chinois. Le public est convaincu qu'un Jésuite ne peut pas penser autrement; tant qu'il portera l'habit de Jésuite, après que la Société a adopté la défense des cérémonies Chinoises avec tant de zele, qu'il n'est plus permis de prendre d'autre parti sans s'attirer des ordres semblables à ceux qui ont arrachés le P. Fouquet de sa Mission. D'où ils s'ensuit encore que loin de nuire à la réputation du P. de Goville auprès de sa Communauté, c'est au contraire l'y rendre recommandable, & digne de la confiance du General aussi bien que de l'estime de la Société entiere: & l'ordre de Rome qui le rappelle, loin d'être flétrissant pour lui, sera à jamais un titre

d'honneur qui lui méritera la qualité de Confesseur de Confucius parmi ses confreres. Ainsi, ou ce Pere badine, ou il s'expose à changer d'habit quand il se plaint qu'on le calomnie *en matiere capitale*, dans le tems qu'on rend justice à sa fermeté à ne point se départir des sentimens de sa Compagnie.

LE P. DE GOVILLE.

Les personnes judicieuses en lisant ceci, ne manqueront pas de dire qu'il faut être bien aveuglé par sa passion pour oser calomnier si grossiérement un homme sous ses propres yeux, & lorsqu'il est en état de confondre la calomnie. Cela est vrai ; mais il n'est pas moins vrai que cette même passion l'aveugle encore à l'égard des autres Jesuites sans exception, dans tout le cours de son ouvrage. Sa haine outrée contre eux lui a fait dire non-seulement cent faussetés notoires & évidentes à quiconque a connu sur les lieux les Missionnaires Jésuites, qu'il décrie ; mais des extravagances de plus d'une sorte. En voici des essais qui serviront à faire connoître le caractere de l'Auteur, & le mépris que méritent ses *Anecdotes*.

» 1°. La Société, dit-il, dès l'Avertis-» sement du IV. Tome p: 5. paroît une » armée destinée à faire la guerre à l'E-

» glise de Jesus-Christ & à sa Religion, » dont le General qui la commande est » le Chef même de cette Société ; les » Officiers qui combattent sous ses or- » dres chaque Jésuite envoyé par lui à la » Chine, & les troupes à leur solde, les » idolâtres de la Chine, du Tonquin & » de la Cochinchine ; les victimes, qui- » conque a du zele pour la Religion, » sans distinction d'âge, de dignité & de » caractere ; & plût à Dieu que les Indes » & la Chine fussent le seul théatre de » la guerre de la Société contre Dieu & » contre ses Saints. »

REPONSE.

Si c'est une extravagance de dire que la Société est une armee destinée à faire la guerre à l'Eglise & à la Religion catholique, c'en est une plus grande de dire que les Jésuites font la guerre à l'Evangile de Jesus-Christ. Or si la premiere expression est de l'Auteur des Anecdotes, la seconde a été solemnellement prononcée par le Secretaire de la Sainte Congrégation, parlant à Innocent XI. en 1690. au nom des Cardinaux Octoboni depuis Pape sous le nom d'Alexandre VIII. Altieri, Colonna, Azzolini & Casanate. C'est dans une harangue qui a été insérée dans les Actes

de la Sainte Congrégation, que ce Ministre s'exprime ainsi. « *Les Jésuites*, dit-» il, *qui ont déclaré la guerre à l'Evangile*, » devroient faire attention & craindre » l'infamie qui les couvrira lorsque vo-» tre Sainteté rappellera en Europe tous » leurs Missionnaires qui sont dans les » Indes, & qu'elle rendra les autres in-» habiles à un si grand ministere, *auquel* » *ils ne sont attachés que par le motif d'un* » *interêt sordide, qui les porte à se servir de* » *moyens profanes pour s'y maintenir avec or-* » *gueil.* Votre Sainteté a sujet de croire » que ces Peres se servent aujourd'hui » des mêmes artifices pour détourner la » confusion qui les menace, qu'ils ont ci-» devant employés pour se l'attirer, en » se signalant par les attentats les plus » criminels. Mais quand ce qu'ils méri-» tent ne leur arriveroit pas, votre Sain-» teté est résolue de ne rien relâcher de » ce qui a été réglé dans les délibérations » qui ont été prises & publiées, non seu-» lement parce qu'elles sont très-justes » & très-proportionnées au bien de cette » Chretienté, mais parce qu'elle ne veut » pas que le monde croie que la fermeté » du courage apostolique soit ébranlée » par les menaces & par les intrigues des » Jésuites. » C'est ainsi, Mes Peres, que parloit de vous les plus grands hommes de

de l'Eglise du tems d'Innocent XI. dans une conjoncture où la Société toute occupée à susciter des traverses à ce saint Pontife, le brouilloit avec le Roi Louis XIV. au sujet de la Regale. On se souviendra avec horreur que le meilleur de tous les Rois se soit porté par vos intrigues à s'opposer au bien que vouloit établir dans l'Eglise un des plus saints Papes qui ait rempli le Saint Siége. Mais sans nous arrêter à un évenement si affligeant, on vous demande, Mes Peres, quelle de ces deux expressions vous paroît la plus dure, ou celle qui annonce votre guerre conte l'Eglise, ou celle qui vous la fait entreprendre contre l'Evangile de Jesus-Christ? Sauf meilleur avis, Mes Peres, je trouve qu'il est moins dur de vous confondre avec les Luthériens, les Calvinistes & les Sociniens pour faire la guerre à l'Eglise de Jesus-Christ, que de vous mettre au rang des Juifs, des Mahométans & des idolâtres pour faire la guerre à l'Evangile; ce que ne font pas ni les Luthériens, ni les Calvinistes, ni les Sociniens. O qu'il seroit aisé de faire une belle & longue liste de grands hommes de toutes les professions qui ont donné aux Jésuites le titre d'*ennemis de tout bien!*

Il faut convenir que ce difcours eft infenfé, ou bien que le Pape & tous les Evêques du monde, hors cinq ou fix Prélats Anticonftitutionaires, ne fçavent ce qu'ils font en employant par-tout les Jéfuites comme des gens utiles à l'Eglife.

REPONSE.

On ne peut fe tenir de rire quand on entend ce que dit ici le P. de Goville. Les Cardinaux etoient-ils des infenfés quand ils mettoient dans la bouche de leur Secretaire les trop veritables paroles, que les Jefuites faifoient la guerre à l'Evangile de Jefus-Chrift? Innocent XI. étoit-il un infenfé quand il approuvoit les fentimens & les expreffions des Cardinaux avec ordre de les enregiftrer dans les Archives de la Sainte Congregation, afin que le fouvenir en fût confervé aux fiecles à venir.

Les Eveques, Mes Peres, fçavent ce qu'ils font quand ils vous emploient dans leurs Diocèfes. Ils craignent, ils efperent. La plûpart vous louent en public; & prefque tous vous deteftent en fecret. Le grand nombre d'entre eux cherchent les profperités de la terre & redoutent fes adverfités. Ils fçavent que par vos in-

trigues vous êtes les distributeurs des unes & des autres. On vous craint, Mes Peres, j'en prens à temoin le Grand Henri dans sa réponse au Duc de Sully. On vous craint parce que vous êtes à craindre; & c'est ce que sçavent tous les Evêques du monde, qui vous emploient malgré eux dans leurs Diocèses, pour éviter vos haines implacables, & pour ne se point attirer vos vengeances sans mesure.

Le P. de Goville, en exceptant le petit nombre d'Evêques Anticonstitutionnaires qui ne vont point à l'adoration du Veau d'or de la Societé fait, sans y penser leur plus bel éloge, & rend justice à eur vertu. Ils n'emploient pas les Jesuites en leur Diocèse parce qu'ils ont apris à ne pas craindre ceux qui tuent le crps, mais celui qui peut perdre le corps & l'ame dans les enfers. Tel étoit le gind Cardinal de Tournon, le saint Eveje de Conon, Dom Palafox Evêque d'Angelopolis. Tels ont été les Papes Cleent VIII. Innocent XI. InnocenXIII. qui se sont mis sur le pied de craire Dieu & point du tout la Societé. L jour nous verrons la couronne du marty sur la tête non-seulement de ceux q donnent leur vie pour Jesus-Christ ar le tranchant de l'épée d'un

bourreau, mais de ceux encore qui la perdent en sécret par la malice d'un ennemi caché dont la droite ignore souvent ce qu'opere la gauche.

LE P. DE GOVILLE.

M. l'Evêque d'Eleuteropolis cité par l'Anonyme, & cité avec éloge est bien éloigné de penser comme lui. « J'ai toujours crû, dit-il, dans la lettre que cet » Anonyme en rapporte (& qu'on se souvienne qu'ayant été 43. ans Jésuite, & 23. ans Missionnaire à la Chine il doit sans doute bien les connoître.)

REPONSE.

On s'en souviendra, Mes Reverend Peres, & on n'oubliera pas que le R. P. Fouquet qui a été 43. ans Jésuite, & 23. Missionnaire à la Chine a renoncé à sa qualité de Jésuite pour ne pas renoncer à sa qualité de Chretien, & de Catholique; on se souviendra que ce Pere s'est crû obligé d'abandonner un Institut plein de révoltés contre le Saint Siége, un corps cangrené depuis les pieds jusqu'à la tête, où les inférieurs joints à leurs Supérieurs ont résolu de soutenir contre le Saint Siége une guerre éternelle. On se souviendra que ce Pere frappé de la conjuration de ses confreres en faveur des

Cultes condamnés a cru que Dieu lui adressoit ces paroles de l'Apocalypse, *Exite de medio Babylonis, popule meus, ut ne participes sitis delictorum ejus, & de plagis ejus non accipiatis, quoniam pervenerunt peccata ejus usque ad cœlum.* Sortez du milieu de Babilone, pour ne pas participer à ses pechés & à ses châtimens, parce que ses crimes ont fait entendre leurs cris jusqu'au Ciel. Voila, Mes Peres, ce qu'on n'oubliera jamais, & que malgre vous on transmettra à la posterité la plus reculée.

LE PERE DE GOVILLE.

» J'ai toujours crû, dit-il que notre » Compagnie s'etoit distinguée dès sa » naissance par son zele à combattre » dans toutes les parties du monde les er- » reurs dans la Doctrine, les dereglemens » dans les mœurs, & les cultes supersti- » tieux qui deshonorent la Religion. » C'est, ce me semble, ce qu'elle a » fait avec succés sous les ordres du Vi- » caire de Jesus-Christ, par-tout où il a » jugé à propos de l'employer. » L'Anonyme pardonnera-t-il à cet Evêque de le contredire si ouvertement ? se le pardonnera-t-il d'avoir cité ces paroles du Prelat.

REPONSE.

L'Anonyme pardonnera au P. Fouquet Jésuite ce qu'il ne pardonneroit pas à M. l'Evêque d'Eleuteropolis, s'il avoit écrit ce que le P. de Goville lui attribue faussement. Le P. Fouquet pendant qu'il portoit l'habit de Jésuite, & qu'il étoit entre leurs mains pouvoit parler en Jésuite. Ainsi le demandoient les bienséances & ses interêts, comme aussi la necessité qui ne permet pas de voir l'objet avec ses traits naturels, quand celui qui l'envisage en est trop près. Et qu'auroit pû dire le Jésuite Fouquet des Jésuites, que ce qu'il avoit sans cesse entendu rebattre à ses oreilles dans vos maisons, Mes Peres, où l'on se fait de la Société une divinité à laquelle on sacrifie les loix les plus sacrées sous le beau prétexte de la gloire de Dieu? Il n'en est pas de même de l'Evêque d'Eleuteropolis, placé par son nouveau caractere dans le point de vûe favorable pour envisager la Société avec toutes ses dimensions & ses véritables couleurs, il n'est plus dans la nécessité de se tromper. Son voyage de la Chine à Rome lui en a plus appris, que les quarante-trois années qu'il a passées à se laisser éblouir par les discours pleins d'exagérations de ses confreres. Si aujourd'hui

il ne rend pas aux Jésuites la justice qui leur est dûe dans un écrit public, c'est parce qu'il a appris par une complication de mille traverses qu'ils lui ont fait souffrir ce qu'ils ont sçû faire par le passé, & ce qu'ils sont capables d'opérer pour l'avenir.

LE P. DE GOVILLE.

2. Le faiseur d'*Anecdotes* n'en demeure pas. Il affronte le bons sens jusques à soutenir que les Jésuites sont les plus grands ennemis de la Constitution, & que la chose est claire comme le jour. » La Constitution *Unigenitus*, dit-il, » n'a pas de plus grands ennemis ni d'ad» versaires qui la décrient avec plus de » succès que les Jésuites, comme on est » en état de le démontrer avec la clarté » des rayons du soleil.» Avancer de tels » paradoxes d'un air si fanfaron, & prétendre être crû, c'est la plus étrange hardiesse & la plus folle prétention. Aussi dans la Préface du sixiéme volume page 10. oubliant ce qu'il avoit follement avancé dans le Tome quatriéme, il tombe dans la contradiction la plus grossiere, en assurant, *que les Jésuites par leurs démarches fanatiques se signalent tous les jours en faveur de la Constitution* UNIGENITUS.

Un peu de droiture auroit épargné au P. de Goville la peine de dire tout ce qu'on vient d'entendre pour faire tomber sur l'auteur qu'il combat les titres de fou & de fanfaron. Il n'auroit pas dissimulé avec de la bonne foi ce que l'auteur dit page 166. du quatrieme volume en ces termes : *C'est une verité, & non pas un paradoxe que les Jésuites sont les plus grands ennemis de la Constitution* UNIGENITUS, *parce qu'ils ne la reçoivent que pour la rendre complice de leurs erreurs.* On en dit autant dans le sixiéme Tome. Or il y a si peu de contradiction de dire que les Jésuites ne recoivent l'*Unigenitus* que pour la rendre complice de leurs erreurs, & de dire que ces Peres se signalent tous les jours par leurs démarches fanatiques pour la faire valoir, que l'un est la suite inseparable de l'autre ; & qu'ils ne travaillent avec tant de passion à lui donner du credit, que parce qu'ils lui attribuent les hérésies, qu'ils s'efforcent depuis long-de répandre dans l'Eglise de Dieu.

Ecoutez, Mes Peres, & soyez confondus. Vous combattez la Constitution *Unigenitus* en deux manieres, l'une & l'autre également violente & passionné, l'une & l'autre aussi claire que la lumiere

du

du jour. 1°. vous n'épargnez rien pour lui faire décider les erreurs que vous enseignez. 2°. Vous attaquez avec une fureur inconcevable l'autorité dont elle est émanée. Voilà le plan d'un ouvrage qu'on vous a promis, & qu'on ne tardera pas de donner. En attendant, voici comme on prouvera ces deux propositions avec la clarté des rayons du soleil.

La premiere, que vous n'épargnez rien pour rendre la Constitution complice de vos erreurs, saute aux yeux de quiconque est instruit de l'affreuse doctrine de votre Ecole, où l'on ose enseigner qu'on n'est pas obligé de faire toutes ses actions pour l'amour de Dieu. Erreur insensée, opposée directement au premier principe de la Religion, qui nous apprend que nous ne sommes créés que pour connoître, aimer & servir Dieu, ce qu'on a coutume dans tous les païs où il y a des Chretiens d'inspirer aux enfans qui commencent à parler comme un devoir qui renferme tous les autres, & qui en est la baze. Erreur formellement rejettée dans la loi de Moyse, & plus encore par celle de Jesus-Christ par la publication du grand précepte de l'amour qui nous oblige à aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre ame, & de toutes nos forces. Erreur enfin combattue par

les Philosophes, qui ont si solidement exprimé l'obligation que nous avons de donner tout à celui de qui nous avons tout reçû. Or toute l'Eglise est convaincue depuis l'Edition de l'Apologie de votre Pere Fontaine; & sur-tout depuis l'impression de deux Instructions pastorales qui sont de vous, quoiqu'elles portent le nom de deux Archevêques, que vous chargez la Constitution de la condamnation de la doctrine qui apprend qu'on doit faire toutes ses actions pour l'amour de Dieu, comme d'une erreur anathématisée depuis l'Orient jusqu'à l'Occident.

Ne dites pas, Mes Peres, qu'on ne peut pas mettre la doctrine de votre école au nombre des erreurs, puisque si elle n'a pas été, dites-vous, décidée formellement par la Constitution, on doit convenir au moins que l'Eglise n'ayant encore rien decidé sur cette matiere, elle doit être regardée comme une opinion probable, que chacun peut soutenir en attendant une détermination finale. Non, Mes Peres, cela n'est pas ainsi. Votre doctrine n'est pas une simple opinion qu'on puisse défendre sans altérer le dépôt de la foi. C'est la plus capitale de toutes les erreurs dans la Morale. Elle n'a pas été décidée par l'Eglise, & elle

ne le fera jamais. C'est un premier principe tellement gravé dans l'esprit de tout homme qui a l'usage de raison, qu'il n'est pas possible de le méconnoître. Or l'Eglise ne décide pas les fondemens & les principes de la foi & des mœurs; elle les suppose : jamais elle n'a décidé, & jamais elle ne décidera qu'il y a un Dieu, quoique les Athées le nient : jamais elle n'a décidé ni elle décidera, que nous sommes obligés de faire toutes nos actions pour l'amour de Dieu, quoique les Jésuites le nient.

» Qui auroit jamais crû, dit un grand » Théologien*, que l'esprit humain pût » pousser l'aveuglement jusqu'à nier » qu'on soit obligé de faire ses actions » pour l'amour de Dieu ? Car qui est si » dépourvû de sens commun pour ne pas » voir que comme en toute profession on » se propose une fin à laquelle on rap- » porte tout le reste, de même il est né- » cessaire que la vie chretienne se pres- » crive un terme & un centre, qui ne » peut être que Dieu, auquel nous rap- » portions le détail de nos actions ? Je ne » crains pas de dire qu'il seroit plus fa- » cile de nier qu'il y a un Dieu, & de » répondre aux preuves qui démontrent » la divinité, que de soutenir, en suppo-

* Contenson.

» fant fon exiftence, qu'on ne doit pas
» tout faire pour lui : auffi un célebre
» Docteur de Louvain difoit que cette
» erreur approche beaucoup de l'Athéif-
» me, & qu'en la foutenant, il feroit
» aifé de foutenir tous les excès des héré-
» tiques & des libertins en matiere de
» doctrine. Un Dialecticien feroit ridi-
» cule, fi contre les regles du raifonne-
» ment il s'avifoit de tirer une conclufion
» fans prémiffes : combien plus infenfé
» feroit un Théologien qui s'efforceroit de
» trouver de la droiture dans une action,
» qui ne couleroit pas de la fource de l'a-
» mour de Dieu, puifqu'il en eft de la fin
» derniere que la Morale fe propofe, come
» du premier principe dans les fciences
» fpéculatives. En vérité, fi la Théolo-
» gie cherche tellement Dieu, & le refte
» par rapport à Dieu, qu'elle ne daigne-
» roit pas jetter le moindre regard fur
» un objet, s'il n'étoit imbu de ce rapport;
» comment peut-on, fans renoncer à la
» qualité de Théologien, & même de
» Chretien, avancer qu'une action peut
» être bonne, quand elle n'eft pas rap-
» portée à Dieu par un mouvement d'a-
» mour? » Voilà, Mes Peres, comme
il faut envifager la doctrine de ceux qui
nient qu'on foit obligé de faire fes actions
pour l'amour de Dieu : à peu près de la

maniere dont on envisage la doctrine de ceux qui nient qu'il y ait un Dieu, & qui font profession de rejetter les démonstrations de l'existence d'un Etre infiniment parfait. D'où il est arrivé, Mes Peres, que vos deux Instructions prétendues pastorales ont plus attirés d'ennemis véritables à la Constitution, que toutes les lettres de cachet ne lui ont procuré de partisans forcés : continuez, Mes Peres, & vous verrez bien-tôt l'univers d'accord à rejetter depuis l'Occident jusqu'à l'Orient une piéce que vous chargez de l'injuste décision qui proscrit l'obligation de faire ses actions pour l'amour de Dieu comme une erreur anathématisée depuis l'Orient jusqu'à l'Occident.

Mais vous n'en demeurez pas, Mes Peres, à cette erreur. Vous en mettez bien d'autres sur le compte de la Bulle *Unigenitus*. Ne lui faites-vous pas condamner la grace efficace par elle-même dans vos Theses publiques soutenues à Rome sous les yeux de Clement XI ? N'est-ce pas pour donner vogue à vos sentimens Pelagiens, qui vous font enseigner qu'on peut, par les seuls forces du libre arbitre, croire, espérer en Dieu, & l'aimer sur toutes choses, jusques à se repentir de l'avoir offensé, que vous avez fait condamner la premiere proposition de

la Bulle ? Ne trouvez-vous pas l'approbation de vos erreurs sur la Charité, sur la Hiérarchie, sur le pouvoir des clefs & sur la force de la grace, dans la condamnation que le Pape a fait des propositions qui regardent ces matieres ? Ainsi voilà la premiere vérité, que vous rendez la Bulle complice de vos erreurs, prouvable avec la clarté des rayons du soleil.

La seconde vérité, sçavoir que vous combattez l'autorité de laquelle la Bulle est émanée est aussi évidente, que le bruit que vous faites dans l'univers contre le Saint Siége est éclatant. Qui sont ceux qui ont persécuté le Cardinal de Tournon député pour vous faire recevoir les Décisions du Saint Siége, & qui l'ont poursuivi jusqu'à la mort inclusivement, pour se maintenir dans leur révolte contre le Vicaire de Jesus-Christ ? Qui sont ceux qui ont fait chasser de la Chine tous les Missionnaires soumis aux Décisions de Rome, pour y demeurer seuls avec toute la liberté de persévérer dans leur révolte ? Qui sont ceux qui ont traité si indignement un Patriarche d'Alexandrie pour n'être pas obligés de se soumettre à des Décisions aussi sages que nécessaires pour la pureté du culte divin ? Qui sont ceux qui font aujourd'hui chasser de Macao tous les Missionnaires de la Propa-

gande en haine de leur attachement aux Décrets du Saint Siége ? Nouvelle Anecdote que les lettres de Rome nous viennent d'apprendre, & qui fait voir jusqu'où vous poussez la haine contre le Saint Siége, & jusqu'où le Saint Siége pousse sa patience à vous attendre à pénitence.

On a vû dans le cinquieme Tome l'exil de tous les Missionnairs, Italiens, François, Espagnols & Jésuites; exil qui a été le fruit des intrigues de vos Peres pour détrôner l'Empereur regnant. Macao est une ville qui appartient à l'Empereur de la Chine, mais où les Portugais ont un Château, un Gouverneur & un Conseil pour le civil: elle est en même-tems le Siége d'un Evêché gouverné aujourd'hui par un Coadjuteur plein de Religion, & veritablement digne d'occuper le rang qu'il tient. On assembla les différens Ordres de la ville pour délibérer sur le parti qu'il falloit prendre à l'égard des Missionnaires non Portugais. Les Jésuites accoutumés de tenir dans ces assemblées le haut bout opinent qu'il faut s'en défaire au plutôt, & les renvoyer en Europe. Il sembloit que tout le monde alloit se déclarer pour ce sentiment; mais le Coadjuteur representa avec tant de force l'inhumanité de ces

avis, qu'il eut pour lui toutes les personnes qui avoient de l'honneur & de la religion. Comme les Jésuites n'étoient pas de ce nombre, il y eut altercation, & l'on convint qu'on se rapporteroit à la Jonte de Goa, où l'affaire fut portée, & décidée d'abord suivant l'avis du Coadjuteur dont on goûta les raisons. On étoit sur le point d'expédier l'ordre pour retenir les Missionnaires ; mais les Jésuites qui avoient appris la résolution du Conseil se donnerent tant de mouvement pour la faire révoquer, qu'ils réussirent à faire changer le résultat, & qu'au lieu de persister à retenir les Missionnaires, on décida par complaisance pour ces Peres, qu'on laissoit aux François & aux Espagnols la liberté de demeurer, s'ils vouloient dépendre de la couronne de Portugal ; ce qui étoit la même chose que de les renvoyer, puisque les Jésuites sçavoient qu'aucun d'eux n'accepteroit la liberté de rentrer à la Chine avec une condition si deshonorante pour eux. On ne fit pas tant d'honneur aux Missionnaires de la Propagande ; les Jésuites jugerent qu'il falloit les chasser tout-à-fait, soit qu'ils voulussent dépendre de la Couronne de Portugal, soit qu'ils ne voulussent pas ; & c'est ce que le Conseil de Goa détermina.

C'eſt ainſi que les Jéſuites ſont utiles à l'Egliſe & au Saint Siége dans ces Miſſions de l'Orient, & que ſans détourner ni à droite ni à gauche, ils vont droit au but de leur ambition, à laquelle ils immolent bienſéance, humanité, Religion & les loix les plus ſacrées. Il faut encore ajoûter, en pleurant, que les Jéſuites inſenſibles à la perte de leurs Miſſions, perſéverent dans leur aveuglement & dans leur révolte, & que ces Peres ſont pluſque jamais attachés aux Cultes ſuperſtitieux qui ont été proſcrits. C'eſt de quoi les lettres venues depuis peu de Rome ne nous permettent pas de douter. Tous ces peres, dit-on, rendent le ſerment qu'exige la Bulle *Ex illâ die*, & tous de concert s'accordent à ne pas l'obſerver: tous promettent & font vœu de ſe ſoumettre, pas un ſeul qui ait la fidélité ou l'humilité de ſe ſoumettre: tous ſignent au bas du formulaire leurs noms avec une promptitude qui étonne; & tous donnent à Confucius leur cœur, leur honneur & la ſoumiſſion qui n'appartient qu'à Dieu & au Saint Siége. Quelle eſt donc cette Société que rien ne peut rappeller de ſes égaremens, ni les faveur répandues ſans meſure ſur une ingrate qui les tourne contre les Papes ſes bienfaiteurs, ni les menagemens qu'on a eus

pour elle, lorſqu'on a proſcrit les Cultes dont elle étoit l'Avocate, ni les fléaux de la colere de Dieu, qui l'a honteuſement chaſſée des Miſſions où elle avoit introduit le mélange affreux du chriſtianiſme avec l'idolâtrie. Mais qu'eſt devenue la vigueur Romaine, ſi après que les Jéſuites ont perſécuté juſqu'à la mort un Légat Cardinal, & traité l'autre avec des outrages qu'on ne peut lire ſans horreur, ſi après qu'ils ont chaſſé les Vicaires Apoſtoliques avec les Miſſionnaires ſoumis au Saint Siége, ils oſent impunément mettre le comble à tant d'excès par l'expulſion des Miſſionnaires de la Propagande entretenus par le Saint Siége ?

LE P. DE GOVILLE.

3°. Faiſant les Jéſuites Anticonſtitutionnaires, & tel qu'il eſt lui même (car il parle de la Bulle en forcené,) il n'eſt pas ſurprenant qu'il les faſſe Richeriſtes. Il met dans la bouche des Peres de Pekin qu'il fait parler à l'Empereur *Canghi* dans une audience ſecrete, un diſcours de quatre pages ridiculement imaginé, où il leur prête le ſyſteme impie du Richeriſme, & tant d'autres erreurs monſtrueuſes que l'hereſie a enfanté de nos jours pour ſe défendre ; erreurs que nous dete-

ſtons tous tant que nous ſomes, mais qu'il ne craint point lui d'adopter. Eſt-ce donc que cet Anonyme étoit préſent à cette audience prétendue? non il n'a garde de le dire; mais en faiſant parler des Jéſuites comme parlent les Novateurs, il a eſpéré de faire couler ſes ſentimens plus aiſément dans l'eſprit des lecteurs crédules; artifice, dont nul ne peut être la dupe que celui qui veut bien l'être.

REPONSE

Ce ſyſteme impie du Richeriſme que vous déteſtez tous autant que vous êtes, Mes Peres, eſt, ſelon M. l'Evêque de Tournai, celui qui eſt exprimé dans les quatre Propoſitions que le Clergé de France a adoptées dans l'Aſſemblée de 1682. Il y a long-tems qu'on ſçait votre diſpoſition à l'égard des Libertés, & des ſentimens de l'Egliſe Gallicane. Auſſi mauvais citoiens dans le Royaume, que portés à vous révolter contre le Pape quand il ne décide pas en diſciple de la Société, dans le tems même que vous n'épargnez rien pour décrier le S. Siége à la Chine, vous remuez ciel & terre pour faire de la France un païs d'Obédience, non pas dans la vûe de rendre ſervice à la Cour de Rome, dont vous ne vous ſouciez guères; mais dans l'eſpérance

que mettant un jour par vos intrigues un Jésuite sur le S. Siége pour le gouverner, vous aurez alors ce que vous desirez avec tant de passion, la liberté de faire tout ce qu'il vous plaira dans le Royaume qui est le seul où votre domination trouve de la résistance. Les promesses que Jesus-Christ a faites à son Eglise de la garantir de la séduction des portes de l'Enfer, nous assurent que vous ne reussirez pas, quoique la volonté soit toute entiere de votre côté.

Il est vrai que l'Anonyme n'étoit pas présent aux têtes à têtes des Jésuites avec l'Empereur. Mais M. Raneda qui étoit le Confident de vos Confreres a tout sçu, parce qu'ils ont eu la simplicité de ne lui rien cacher. Comme vous n'avez pas jugé à propos de répondre à ses espérances, il ne s'est pas crû obligé de garder vos secrets ; mais sans avoir recours à ce qu'il a pû dire ailleurs qu'à Pekin, combien de traits ne lui ont-ils pas échappés dans le tems qu'il étoit tout à vous, qui reviennent à la doctrine du discours de quatre pages adressé à l'Empereur Canghi & qui renferment des maximes qui portent les choses bien plus loin que le Richerisme? & plût à Dieu, Mes Peres, que vous fussiez Richeristes, & non pas Presbytériens. Vous auriez de l'Ordre

Sacré des Evêques des sentimens plus conformes à la saine doctrine que ceux de votre Pere Cellot, & de vos Ecrivains qui ont tant, & si mal écrit contre la Jurisdiction de l'Archevêque de Calcedoine au commencement du siécle dernier.

LE P. DE GOVILLE.

4°. A la fin du cinquiéme Tome des *Anecdotes* il s'efforce très-sérieusement en 130. pages de prouver que les Jésuites sont l'Antechrist, & emploie pour cela une heureuse découverte de Propheties du quatorziéme siécle avec de continuelles & puériles déclamations. Où est le bon sens d'emprunter jusqu'à des rêveries pour décrier les Jésuites, & de joindre le fanatisme le plus complet avec les affaires de la Religion à la Chine. Je laisse bien d'autres traits non moins extravagans que la brieveté de la lettre ne comporte pas: & je reviens à mon sujet.

REPONSE.

On n'a jamais dit, pas même en passant, que les Jésuites fussent l'Antechrist, quoiqu'on auroit pû le dire dans le sens du Disciple bien aimé qui a dit qu'il y avoit bien des Antechrists, *Nunc Antichristi multi facti sunt*; & qui sont ceux qui meritent mieux

ce titre que des Religieux qui depuis si long tems sont la guerre à Jesus-Christ, & à son Eglise, pour maintenir l'idolâtrie dans le plus vaste Empire de l'univers? On s'est néanmoins contenté de donner aux Jésuites le titre de Précurseurs de l'Antechrist, & de le prouver sensiblement par la prophétie de Nicolas Orême, qui plus de cent cinquante ans avant qu'il y eût des Jésuites, peint & décrit vos mœurs, vos usages, vos artifices, vos intrigues, votre doctrine, vos adresses à pénétrer les Cours, & à séduire les Princes, avec la clarté d'un homme qui vous auroit vûs & pratiqués toute sa vie. Vous appellez cette prophétie *une reverie du IX. siécle & un fanatisme complet*. les personnes judicieuses n'ont pas pensé comme vous : elles ont eu recours au latin qui se trouve au neuviéme Tome des Analectes des Peres Benedictins, & elles se sont convaincues que ce Prélat n'avoit pû parler si juste & avec un si grand détail que par une lumiere qui lui a été communiquée par celui à qui tous les évenemens sont toujours présens.

Mais l'Auteur des *Anecdotes* n'est pas le premier qui ait regardé les Jésuites comme les Précurseurs de l'Antechrist. Le Jésuite Henriquez lui en a donné l'exemple, & dans sa fameuse Censure du Livre de Molina il a tranché le mot, en

disant que *ce Livre prepare les voies à l'Antechrist, en donnant trop aux forces du libre arbitre, contre les mérites & la grace de Jesus-Christ.* LIBER *parat viam Antichristo, dum contra merita Christi & gratiarum auxilia & prædestinationem plurimum tribuit viribus naturalibus liberi arbitrii.* Or toute la Société en corps a pris la defense du Livre, & continue encore aujourd'hui à donner de la vogue à sa doctrine, par conséquent elle prépare les voies de l'Antechrist, ce qui est la même chose qu'être Précurseur de l'Antechrist. Le même Jésuite ajoute ces autres paroles dans sa seconde Censure du même Livre. *Si cette doctrine* (de Molina) *est défendue par des hommes rusés & puissans de quelque Communauté, elle est capable d'exposer l'Eglise à de grands dangers, & les Catholiques à de grands malheurs.* Ce Pere aussi bien qu'Orême a été Prophête. Nous avons la douleur de voir l'Eglise inondée d'erreurs, soutenues & répandues par une Société d'hommes qu'on trouve par-tout. Nous gémissons des relâchemens que les Casuistes de la Compagnie ont introduits parmi les Catholiques. Qu'auroit dit Henriquez si de son tems il avoit vû deux Légats du Saint Siége indignement traités l'un persécuté jusqu'à la mort inclusivement, l'autre rassasié d'opprobres par des Religieux résolus à tout pour maintenir

le culte des idoles, & pour anéantir les Décisions de l'Eglise ? Qu'auroit-il dit s'il avoit vû les Jésuites ligués avec les idolâtres pour chasser les Evêques & les Missionnaires, par la seul raison qu'ils sont soumis au S. Siege ? Qu'auroit-il dit s'il avoit été informé que ces mêmes Jésuites ont sollicité & obtenu les Edits qui bannissent les Prédicateurs de l'Evangile & la Religion Chretienne d'un Empire où elle commençoit à faire de si grands progrés ? Enfin que n'auroit-il pas dit, s'il avoit vû tant de crimes commis & menagés par les artifices de ces hommes puissans & rusés, non-seulement sans châtiment, mais couronnés par des faveurs qui rendent ceux qui les ont commis Tyrans de la plûpart des Cours chrétiennes.

LE P. DE GOVILLE.

En vain l'Anonyme, pour autoriser ses récits fabuleux, & pour donner du poids à ses calomnies, dit que M. le Légat de Mezzabarba a vû, corrigé & approuvé sa Relation. S'il prétend que M. le Légat l'a vûe, approuvée & corrigée, telle que nous la voyons, pleine de fiel à chaque page, de remarques fausses & infamantes d'un Missionnaire prétendu, de noires calomnies sans preuve & sans nombre

nombre, je ne crains point d'assurer qu'il calomnie en ce point cet illustre Prélat, que j'ai eu l'honneur de voir à la Chine, ayant de nous des sentimens d'estime & de bonté tout opposés à ceux du faiseur d'*Anecdotes*. Si cette approbation est réelle, que ne la produit-il ? Il se borne à dire qu'il l'a vûe. Quel fond doit on faire sur la parole d'un calomniateur avéré : un homme qui a eu le front de m'imputer avec la derniere assurance de faux écrits, qui a inventé cent faussetés contre tant de Missionnaires Jésuites, dont j'ai pendant vingt ans connu par moi-même la science & respecté la vertu, n'est que trop capable de s'appuyer faussement d'un nom respectable pour accréditer ses mensonges.

REPONSE.

Il faut distinguer dans le Journal, les notes, les remarques, le corps même du Journal. On convient que M. le Patriarche d'Alexandrie n'a point de part aux notes qui ont été ajoutées pour l'intelligence du Journal, ni aux remarques qui viennent naturellement dans l'esprit du Lecteur attentif aux évenemens qui sont rapportés. Pour ce qui est du corps de la Relation du Journal, on peut assurer, que quoique M. le Légat ne l'ait ni écrit,

ni diĉté, il eſt ſon ouvrage, puiſqu'il a été écrit par ſes ordres, & qu'il lui a donné, après l'avoir examiné le ſceau de ſon autorité. Voici comme s'exprime en Italien celui qui a écrit le Journal; remarquez bien ces paroles, Mes Peres: vous les trouverez certainement dans l'original qui eſt dans les Archives de la Sainte Congrégation, & que vous pourrez vous faire montrer tant qu'il vous plaira.

Queſte ſono le principali notizie di ſucceduto fino atutto queſto meſe di Decembre 1721. quali di ordine di Monſignore Legato io infra ſcritto ho potuto racogliere tanto dalle mie memorie fatte digiorno in giornio circa quelle coſe allequali io fui preſente: quanto dalle relazioni d'altri teſtimoni diviſta d'ogni fede quali ho citato ne ſuoi Luoghi, in ordine a quelle particolarita allequali non fui preſente; quanto ancora e molto piu dalla Bocca de medeſimo Monſignore Patriarca; il quale oltre avermi communicati gli originali delle carte, che, qui ſianno inſcritte, a ancora riveduto attenta mente il preſente Giornale accreſcendolo di alcune coſe che a me non erano note, e corigendolo in alcune altre che non erano ſpiegate in termini proprii. Se altro ſouvera alla memorio circa il ſuccedato o ſi averra incognizione di qualque altra particolarita, Degna di conſiderazione o para ſi occorera alcuna coſa di nuovo, non ſi mancquera di ſup-

plire di megliore modo , che Potra al presente Giornale conun aggiunta.

Vous voudriez, Mes Peres, nier la vérité du Journal comme vous avez nié la vérité de la lettre de M. Palafox à Innocent X. mais vous n'y réussirez pas. Comme la lettre du Prélat est en original dans les Archives de la Congrégation des Rites, le Journal aussi est en original dans les Archives de la Propagande, où l'on conservera à jamais ce monument autentique de la rébellion de vos Religieux de la Chine, & de leur fureur à traverser les desseins du S. Siége pour le salut des idolâtres. Votre Pere de Goville dira tant qu'il voudra que M. le Patriarche d'Alexandrie a donné aux Jésuites des témoignages de bonté, & d'estime, pendant qu'il a été à la Chine ; il le dira, on le croira ; mais on se souviendra que M. le Légat obligé par les intérêts de la Religion d'écarter tout ce qui pouvoit le retenir à la Chine, ne pouvoit rien faire de mieux que de combler les Jésuites de caresses, pour se mettre en état de faire le voyage de Rome, où il devoit faire au Saint Pere le rapport de la honteuse manœuvre de vos Religieux de Pekin. Il l'a fait Mes Peres, & ce n'est que sur ce qui est marqué dans le Journal, & sur ce que

M. le Légat a dit à l'oreille du Pape, que sa Sainteté a donné le terrible Décret qui parle plus fortement que le Journal, & que les remarques qui y sont jointes. Ce qui convaincra en même-tems toute la terre que l'on n'a rien dit de trop dans le quatriéme Volume, & que tout ce qui y est écrit s'accorde très-bien avec le jugement qu'Innocent XIII. a porté.

LE P. DE GOVILLE.

Il se donne, & son faiseur de Relation pour Missionnaire de la Chine. Peut-être en a-t-il porté le nom pendant un court séjour de quelques mois dans l'Empire, plutôt en voyageur qu'en Missionnaire; du reste j'ose le dire, il n'en soutint jamais les fatigues, jamais il n'en put faire les fonctions.

REPONSE.

Le Pere de Goville parle juste quand il avance que les Missionnaires de la Chine dont il parle n'en purent jamais faire les fonctions. Vos Religieux, Mes Peres, ont pris de si justes mesures avec les infideles, qu'ils se sont procuré la douceur tant desirée de n'avoir plus de témoins de leurs miseres, & de censeurs de leurs désordres. Mais, & l'auteur du

Journal, & celui qui le donne au public ont, par la grace de Dieu, soutenu les fatigues de Missionnaires. Vos Confreres de la Chine ont été les instrumens dont la Providence s'est servie pour leur donner cette marque de leur Apostolat. Ils ont pu dire avec l'Apôtre : * *Depuis notre entrée* (dans la Chine) *nous n'avons eu aucun repos selon la chair; mais nous avons souffert toutes sortes d'afflictions : combats au dehors, frayeurs au dedans*; & comme le P. de Goville le veut dire, *plutôt en voyageurs qu'en Missionnaires*, ** *in itineribus sæpe; en danger sur les rivieres, en danger du côté des voleurs, en danger du côté de ceux de notre nation, en danger de la part des payens, en danger parmi les faux freres; dans les travaux & les fatigues, dans les veilles fréquentes, dans la faim & la soif, dans les jeûnes continuels, dans le froid & la nudité*; & parmi tant de traverses la plus pénible de toutes, Mes Peres, a été d'être obligés par la malice des Jésuites de sortir d'un païs auquel ils avoient résolu non-seulement de communiquer l'Evangile, mais encore de donner leur propre vie.

LE P. DE GOVILLE.

Personnage masqué. Il se trahit lui-même, sans y penser, tant il défigure les

* 2. Cor. 7. ** 2. Cor. 11.

mots Chinois qu'il s'est avisé de citer, tant il montre d'ignorance sur les lieux les plus connus des voyageurs, & sur les usages de l'Empire, tant il estropie les noms des Missionnaires qu'il a dû voir à Canton, s'il est vrai qu'il y ait mis les pieds : sans connoissance des mœurs de la nation, sans science de la langue, sans expérience, l'Anonyme décide néanmoins ; & ceux qu'il attaque étant dans l'impuissance de se défendre, ou parce qu'ils sont morts pour la plûpart, ou parce que séparés de nous par des mers immenses, ils ne peuvent sçavoir ce qu'on leur impute ; il s'applaudit dans les ténebres où il se cache, & déja, à l'en croire, la Société entiere, cette superbe Société va tomber sous ses coups.

REPONSE.

Il faut, Mes Peres, d'autres coups que ceux qui partent de la main de l'Editeur des Anecdotes pour faire tomber l'orgueilleuse Société, laquelle au lieu de faire pénitence s'irrite des justes reproches qu'elle s'attire par ses excès. Elle tombera un jour par la chûte du crédit qu'elle conserve encore dans les Cours des Princes. Les prophéties sont claires *Ultra non proficient. insipientia enim illorum manifesta erit omnibus hominibus.* Il est vrai que

la plûpart des hommes la connoissent déja, & qu'il suffit d'avoir avec elle quelque liaison, pour être montré au droit : tous néanmoins ne la connoissent pas encore ; elle a ses partisans ; & quand la verité aura pénétré dans les demeures où elle n'ose gueres se montrer, le genre humain alors s'écriera : *Comment sont ils tombés, comment ont - ils été détruits en un moment ? Ils ont disparu comme s'ils n'avoient jamais été, comme un songe qui s'évanouït au moment qu'on se réveille.*

Si l'Éditeur des Anecdotes avoit eu pour imprimer ses Mémoires la facilité qu'a eu le P. Du Halde pour donner les trois gros volumes de son Histoire fabuleuse, les noms Chinois ne lui auroient pas paru si estropiés qu'il le dit. Vous n'avez, Mes Peres, qu'à nous obtenir la même liberté d'écrire contre les faux Cultes pour la défense du Saint Siége, qu'on vous laisse pour écrire contre les Décisions du Saint Siége pour la défense des faux Cultes, & pour lors on vous promet une nouvelle edition du Journal en langage Italien & François, aussi correcte que vous pourrez la desirer. Les noms Chinois alors ne vous paroîtront pas si défigurés qu'ils le peuvent être aujourd'hui par le défaut de l'impression, & non pas l'ignorance de l'Editeur. *Alors ce per-*

ſonnage maſqué qui ſe cache dans les tenebres, ſe produira au grand jour pour défendre ſes Mémoires, & pour déclarer à qui voudra l'entendre qu'il n'a publié ces Anecdotes que pour l'édification de l'Egliſe, pour le bien de l'Etat, pour donner au Roi des preuves de ſon zele pour la proſpérité de ſon gouvernement, & pour rendre publique la charité du Saint Siége pour la converſion des infidéles.

LE P. DE GOVILLE.

Vain triomphe! Dieu a permis pour l'intereſt de la vérité, & de ſes ſerviteurs outragés que ce hardi calomniateur m'ait mis à portée de le faire connoître, & de le confondre par ce déſaveu public. En effet me juſtifier pleinement, comme je fais, d'un tiſſu de calomnies atroces, c'eſt avoir déſarmé ce faiſeur d'*Anecdotes*, & tout-à-la fois juſtifier ceux de mes Confreres qu'il a également ſacrifié à ſa malignité. Il m'attribue de faux crimes. Et quels crimes! Eſt-il plus vrai, & ſera-t-il plus croyable en ce qu'il attribue aux autres Jéſuites.

REPONSE.

Comme l'Editeur des Anecdotes n'a cherché qu'à faire triompher la Religion de

de l'idolâtrie, Jesus-Christ de Confucius, & le Saint Siége des Jésuites, il a la consolation de n'avoir pas travaillé pour un vain triomphe. Mais c'est en vain que le Pere voudroit qu'on jugeât des autres faits qui sont répandus dans le corps du Journal par celui qui le regarde personnellement, & qui ne se trouve que dans les remarques qui ne sont pas autorisées de l'approbation de M. le Légat. Le Journal a toute l'autorité qu'il mérite, & quand les remarques auroient mal énoncé un fait tel que celui du Pere de Goville, il ne s'ensuit pas que le Journal auroit donné dans la même surprise, ni qu'on l'en puisse soupçonner, étant l'ouvrage de celui qui a la qualité de témoin qui a tout vû & tout entendu, joint la qualité de juge délégué par le Saint Siége pour tout régler à la Chine, & pour instruire le Saint Siége à Rome.

Mais il s'en faut de beaucoup qu'on impute à votre P. de Goville de faux crimes. 1°. Les faits qu'on lui attribue, ne sont des crimes qu'au jugement du Saint Siége, & de ceux qui respectent ses décisions, & non pas au jugement de la Société qui se mocque du Pape, & de ses partisans. 2°. Ces faits sont très-verirables, & le P. de Goville seroit fâché que ses Confreres les missent au rang des fic-

tions puisqu'ils le rendent si recommandable parmi eux, jusqu'à le regarder comme un grand homme qui a souffert la persécution pour la cause de la Société. Il est donc vrai, Mes Peres, que votre Religieux a donné un écrit secret où il déclare sa foi en Confucius : vrai que ce Pere a crié à la calomnie a Canton ; vrai que l'écrit envoyé à Rome lui a attiré le rappel dont on a parlé ; ce qui suffit pour crier contre la *supercherie honteuse* des Jésuites qui font toujours des sermens de se soumettre, & qui ne se soumettent jamais.

Auriez vous, Mes Peres, souffert que votre Religieux se fût expliqué autrement ? Auroit-il osé s'écarter de la doctrine de la Société sur les Cultes Chinois? Peut-on ignorer votre engagement à les justifier malgré les Décisions les plus solemnelles, après que votre Pere Tambourin a eu la hardiesse d'en faire l'apologie dans un écrit public adressé au Vicaire de Jesus-Christ ? Que font autre chose les trois volumes pleins de fables que vous venez de donner sous le nom de votre Pere du Halde qu'un amas de tout ce que vous croyez propre à décrier les Décisions de l'Église sur la matiere des Cultes Chinois ? Et quand cesserez vous de charger le public de tant de livres d'où

la vérité eſt preſque par-tout bannie ; ou par des erreurs groſſieres contre la Religion, tels que le ſont vos Traités de Morale & de Thelogie ſpéculative, ou par des calomnies contraires à la réputation, tel qu'eſt l'hiſtoire de la Congrégation de l'Enfance, ou par des contes propres à amuſer les ignorans, au rang deſquels on peut mettre tous les livres d'hiſtoire qui ſortent de la plume de vos Ecrivains ?

LE P. DE GOVILLE.

Ce ſont (les Jéſuites) des ennemis qu'il regarde d'un œil jaloux, & qu'il voudroit anéantir s'il pouvoit Il faut donc qu'à ſes yeux ils ſoient coupables. Mais ils ne ſçauroient l'être aux yeux des perſonnes d'honneur, & de probité qui jugent ſans paſſion.

REPONSE.

Il n'y a point de perſonne d'honneur & de probité dans le ſein de l'Egliſe Romaine ni même parmi les Proteſtans qui ne doive trouver les Jéſuites coupables après que le Saint Siége ſi intéreſſé à les trouver innocens les a déclarés atteints, & convaincus des crimes atroces dont on a parlé ; apres qu'il les en a punis de peines les plus ſéveres, & les plus infaman-

tes, l'excommunication, la défenfe d'envoyer aucun Religieux à la Chine, & de recevoir des Novices pour tous les lieux où ils font établis. Plus ces perfonnes examineront les chofes *fans paffion & fans préjugé*, plus elles feront convaincues qu'il faut que les Jéfuites fe foient portés à de grands excès, pour obliger un Pape à les traiter fi féverement, & à les menacer d'en venir à leur égard à la fuppreffion totale d'un Inftitut que fes Prédeceffeurs ont tant favorifé.

En quoi, après un jugement fi terrible du Chef de l'Eglife, les Jéfuites pourroient-ils devenir un objet de jaloufie pour l'auteur des Anecdotes? On vous le dit, Mes Peres, avec toute la fincérité poffible; vous êtes pour lui un objet de pitié & de compaffion, & non pas de jaloufie. Qui ne fera pas touché, Mes Peres, d'une fenfible douleur, de voir que vous perdez tant d'ames, & que vous courez vous mêmes à votre perte par votre révolte, à la quelle aujourd'hui vous ne donnez prefque ni bornes pour la moderer, ni voiles pour la couvrir? Ce qu'il voudroit aneantir en vous c'eft votre haine contre le Saint Siége, votre avarice dans vos Maifons, votre négoce dans les Miffions, votre jaloufie contre les autres Miffionnaires, vos in-

trigues, vos détours, votre ambition, votre humeur remuante, & vindicative, sur-tout le funeste talent que vous avez de séduire par vos mensonges tous ceux qui ont le malheur de vous écouter.

LE PERE DE GOVILLE.

Encore moins le sont-ils au jugement de celui qui sonde les cœurs & qui connoît leur innocence. *Le monde vous hait*, disoit J. C. à ses Apôtres, *j'en ai été hai avant vous ; on m'a persécuté, on vous persécutera*, prédiction dont nous voyons l'accomplissement de nos jours par la haine implacable que nous porte, graces au Ciel, l'auteur des Anecdotes, & les autres partisans de l'erreur. Mais il est dit; & c'est ce qui fait notre consolation: *Vous serez heureux, lorsqu'à mon sujet les hommes vous chargeront d'opprobres, qu'ils vous persécuteront, qu'ils diront toute sorte de mal contre la verité, réjouïssez-vous, & faites éclater votre joie.*

REPONSE.

L'emportement que le P. De Goville a fait éclater dans sa lettre ne s'accorde certainement pas avec la joie que Jesus-Christ demande de ceux dont on dit toute sorte de mal. Il est vrai que pour prétendre à cet avantage, il faut que le mal qu'on dit soit supposé; & comme celui qu'on lui attribue est aussi reél que le mal

qu'on impute aux vrais disciples de Jesus-Christ est chimérique, l'on n'est pas surpris qu'il ne prenne point de part à la joie du Sauveur dans une conjoncture où il se sent vivement pressé par la vérité qui le choque. Dieu l'a ainsi permis pour faire connoître la réalité d'un évenement qu'il s'efforce de combattre par ses paroles dans le tems qu'il l'établit par sa conduite. Ce n'est pas ainsi que Jesus-Christ a défendu son innocence. Il a été persécuté; mais il n'a jamais fait souffrir la persécution; ce que ne font pas les Jésuites, dont les vengeances ne s'éteignent jamais. Il a été chargé d'injures sans avoir répondu par des injures; ce que ne fait pas le P. de Goville dans sa lettre qui n'est qu'un tissu d'injures grossieres & violentes. Il a été maltraité sans avoir usé de menaces; ce que ne font pas certains Religieux qui n'ont pû se contenir de faire paroître leurs mauvais desseins contre l'auteur des Anecdotes. Concluons que le Pere de Goville trahit sa cause par ses actions, & qu'il ne s'est écarté de la patience de Jesus-Christ, que parce qu'il n'a point voulu participer à son innocence.

LE P. DE GOVILLE.

Le devoir des Missionnaires est de procurer la gloire de Dieu même aux dépens de leur réputation; *per ignominiam*

& bonam famam, ut seductores & veraces; & leur bonheur en ce monde est d'être jugés dignes, en la procurant, de souffrir pour Jesus-Christ, & comme Jesus-Christ, la calomnie & la persécution.

REPONSE.

On vous demande, Mes Peres, en quel endroit de l'univers vous souffrez la persécution, vous qui êtes par-tout où vous avez des établissemens, nourris de la graisse de la terre, vous qui ressentez si peu les peines qui sont attachées à l'humanité, vous qui ne gémissez pas sous les fléaux dont le reste du genre humain éprouve la rigueur? *In labore hominum non sunt, & cum hominibus non flagellabuntur*; voilà votre sort; mais voici votre partage en cette vie; la liberté de tout faire avec impunité de la part des hommes. Aussi les les peuples vous haïssent & vous méprisent; le haut Clergé vous redoute, le second ordre vous connoît, & s'oppose à vos égaremens; les gens de bien gémissent, & désesperent presque de votre conversion; mais, à cela près, vous jouissez d'un bonheur complet: craints des uns, flattés des autres, heureux dans vos succès, & capables de perdre l'Eglise, si elle n'étoit assurée de sa stabilité par les paroles de celui qui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siécles.

Ne dites pas que vous êtes persécutés à la Chine, d'où l'on vous a bannis pour vous reléguer à Macao. Pourquoi vous en a-t-on chassés? Ce n'est pas la peine qui fait le Martyr, mais la cause. S. Pierre * ne veut pas qu'un fidele souffre ou comme meurtrier, ou comme voleur, ou comme calomniateur, ou comme un homme qui en veut au bien d'autrui, mais comme Chretien. Est-ce comme Chretiens que vous souffrez à la Chine? Le supplice & le crime de votre Pere Morco n'a-t-il pas convaincu l'univers qu'on vous a chassés pour avoir voulu détrôner un Prince qui occupoit légitimemeut le trône? C'est pour un semblable sujet qu'on vous a bannis du Japon, de Siam & d'Ethiopie, où vous vouliez tout boulverser, changer l'ordre de la succession, & vous emparer d'une autorité & de richesses qui ne conviennent pas à de pauvres Religieux. C'est ainsi encore que vous avez été chassés de France, d'Agleterre & de l'Etat de Venise. Voilà de quel genre sont les persécutions que vous souffrez, très-différentes de celles que vous faites souffrir aux serviteurs de Jesus-Christ, dans l'un & l'autre monde, comme on a commencé à le faire voir, & qu'on continuera d'en instruire le public.

* 1. Petr. 4. 15.

FIN.

TABLES
DES MATIERES
Contenues dans les six Volumes d'Anecdotes.

PREMIER VOLUME.
Préface.

LETTRE AU CARDINAL PAULUCCI.

RELATION DE M. LE CARDINAL DE TOURNON à la Chine.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans la Relation abregée.

****

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le second Volume

DES ANECDOTES.

sont

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le troisiéme Volume des ANECDOTES.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le troisiéme Volume

DES ANECDOTES.

45

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le quatriéme Volume

DES ANECDOTES.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le cinquiéme Volume

DES ANECDOTES.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le sixiéme Volume des Anecdotes.


Digitized by Google